

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE • 16 JUIN 2026

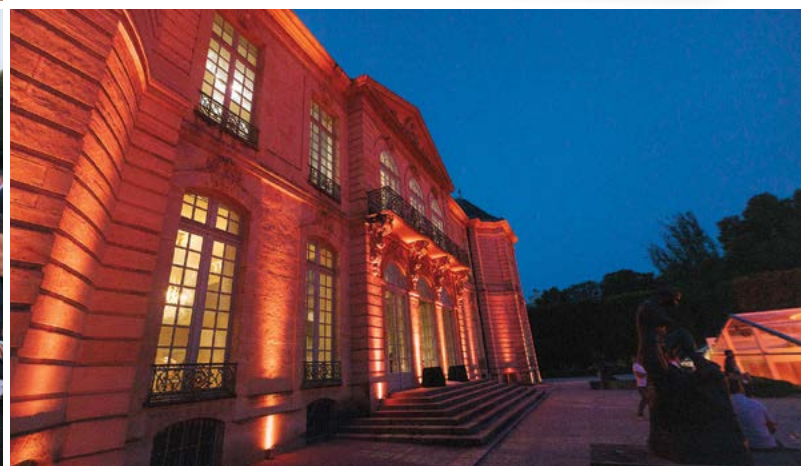
CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

Sommaire

	5	Présentation de la CNCGP
Édito du Président	6	
	7	Édito du Délégué général
Composition du Conseil d'administration	8	
	9	Les présidents de région
Les permanents	10	
	11	Affaires publiques : une influence renforcée au service des adhérents et des épargnants
Compte-rendu d'activité de la Chambre	12	
	15	Baromètre
Les commissions	29	
	30	Commission Admission
Commission Formation	31	
	32	Commission Vie des régions
Commission Innovation/Fintech	33	
	34	Commission Prévention des risques et contrôle-qualité
Commission Communication	36	
	38	Commission Contentieux et déontologie
Commission Partenariats	39	
	40	Commission Responsabilité Civile Professionnelle
Commission Durabilité Commission Vie des cabinets	42	
	43	Commission Interprofessionnalité
Conformité - Contrôle interne	44	
	45	Vérifications
Rapport financier	47	



Le 12 juin 2025, la 3^{ème} édition du MidSommar du Patrimoine a eu lieu au Musée Rodin, dans le 7^{ème} arrondissement de Paris. Cet événement, désormais connu des adhérents et des partenaires de la Chambre, a tenu ses promesses en termes d'organisation et de qualité. Après l'Assemblée générale à la Maison de la Chimie, partenaires et adhérents se sont retrouvés pour des échanges BtoB, avant de se rendre ensemble dans le prestigieux musée pour vivre une soirée festive, culturelle et conviviale.



Présentation de la CNCGP



La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP) est une association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), donc reconnue comme association de CIF (Conseillers en investissements financiers) et de courtiers en IAS (Intermédiaire en assurance) et en IOBSP (Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement).

Elle est située 15 place du Général Catroux, 75017 Paris.

Comptant un effectif de 29 salariés, la Chambre bénéficie d'une gouvernance assurée par un conseil d'administration composé de 17 élus, un comité exécutif en charge de la mise en œuvre de la stratégie, relayée sur le plan opérationnel par treize commissions : Admission, Communication, Contentieux et déontologie, Discipline, Durabilité, Formation, Innovation & Fintech, Interprofessionnalité, Partenariats et régulation, Prévention des risques et contrôle-qualité, Responsabilité Civile Professionnelle, Vie des cabinets, Vie des régions. La CNCGP compte, par ailleurs, 19 présidents de région, élus par leurs pairs, sur tout le territoire national.

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

En rejoignant la CNCGP, les adhérents bénéficient de la force d'une association leader qui les accompagne dans l'exercice de leur activité, qui valorise leur profession, défend leurs intérêts et leur offre de nombreux services de qualité :

- Un livret d'accueil pour les nouveaux adhérents.
- Une assurance responsabilité civile professionnelle et une protection juridique négociées au meilleur tarif grâce au poids de l'association.
- Un accompagnement et une assistance dans le cadre de problématiques métier avec notamment l'accès au kit réglementaire, outil exclusif de la Chambre, mis à jour régulièrement, qui permet rapidement de mettre en conformité les documents ou pratiques professionnelles avec la réglementation en vigueur.
- Une veille juridique mensuelle.
- Un kit de recrutement et un kit de pérennité.
- Des outils de formation (CIF, courtage d'assurances, IOBSP et immobilier) : modules réglementaires en e-learning, Universités de la CNCGP et sessions de formation en réunions régionales.
- Des relais en région qui privilégient l'entraide, le partage d'expériences et de moments de confraternité.
- Un magazine bi-annuel, Repères.
- Un site internet, une e-letter, des communiqués les tenant informés des actualités de la profession et de la Chambre, des projets et travaux en cours.
- Le rapport annuel de gestion de la CNCGP qui expose les travaux détaillés réalisés par chaque commission.
- Des guides pratiques : Intelligence artificielle, durabilité.
- Un congrès annuel : le MidSommar du Patrimoine.
- La présence de la CNCGP dans de nombreux événements et salons professionnels.

Édito du Président

YVES MAZIN | PRÉSIDENT



Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année 2025 aura été marquée par une nouvelle étape dans la gouvernance de la Chambre. Le renouvellement de notre Conseil d'administration, qui, tout en s'inscrivant dans l'action de nos prédécesseurs, insuffle une nouvelle énergie. Cette nouvelle équipe est résolument représentative de la diversité des cabinets de conseil en gestion de patrimoine, adhérents de la CNCGP. Les élections des présidents de région ont, elles aussi, été révélatrices de cette dynamique : une région sur deux a dû choisir entre plusieurs candidats et 75 % des présidents ont été nouvellement élus. Cette gouvernance « renouvelée et unie » constitue le socle indispensable pour porter les ambitions de notre profession face aux mutations structurelles en cours.

Avec plus de 7 200 adhérents, notre Chambre est aujourd'hui plus forte. La part de l'épargne conseillée continue de progresser et notre expertise est régulièrement sollicitée sur les enjeux qui structurent notre quotidien et l'avenir de notre métier.

La voix de la CNCGP est aujourd'hui entendue tant au niveau national qu'europpéen. À l'heure où la Retail Investment Strategy entre dans une phase technique décisive, le conseil aux affaires publiques, récemment créé, se mobilise pour défendre la singularité du conseil en gestion de patrimoine dans la construction d'un marché unique des capitaux européen, ainsi que notre modèle économique, sans lequel notre métier ne pourrait exister.

Cette voix est maintenant appelée dans le débat fiscal : notre expertise est reconnue. Réforme du PER, fiscalité du patrimoine et des hauts revenus, nous pouvons mettre en avant des idées réalistes et constructives pour l'économie française, qui s'appuient sur notre pratique quotidienne du conseil et l'accompagnement de plus de 600 000 familles à travers toutes la France. Nous sommes déjà engagés pour apporter notre contribution pragmatique dans le débat politique qui s'ouvre pour les présidentielles 2027.

La force de la CNCGP est le fruit d'une action collective, initiée il y a presque 50 ans. Cette historique nous oblige à aller encore plus loin pour une meilleure reconnaissance du métier. Notre ADN repose sur nos multiples statuts, notre expertise pluridisciplinaire, notre expérience professionnelle et nous définit comme des experts du conseil en gestion de patrimoine. C'est la voix que nous portons quotidiennement auprès des pouvoirs publics. Elle concourt à la protection des épargnants : un professionnel parfaitement identifié, c'est un épargnant protégé. Cette reconnaissance est notre responsabilité collective. Elle nous impose d'améliorer sans cesse nos bonnes pratiques.

C'est pourquoi la Chambre renforce ses équipes et moyens pour mieux nous accompagner au quotidien. C'est toute l'ambition de l'accompagnement 360. Véritable engagement collectif des élus et permanents, nous analysons vos interrogations les plus fréquentes et les zones d'ombre que vous rencontrez, afin d'y apporter des réponses concrètes et immédiatement exploitables dans votre pratique. Elles se matérialiseront par des supports adaptés, pédagogiques et pratiques. Chaque événement, de la formation au MidSommar du Patrimoine, doit être pensé pour vous. Cet accompagnement doit embarquer toutes les dimensions de nos cabinets, quelque soit notre lieu d'exercice ou le stade de développement de notre activité. Il doit répondre aux questions métiers mais aussi à la gestion de nos cabinets. Il doit nous rendre acteur des évolutions de demain.

Je souhaite vraiment mettre à l'honneur nos élus et permanents engagés, autour d'une association toujours plus forte, dont la voix porte et qui agit chaque jour pour mieux répondre aux besoins de chaque adhérent.

Yves Mazin



Édito du Délégué général

NICOLAS DUCROS | DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année qui s'achève marquera, sans nul doute, un tournant majeur dans l'histoire de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP). Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, notre organisation n'a pas seulement progressé ; elle a changé de dimension. Avec une croissance supérieure à 10 % du nombre de cabinets adhérents et une augmentation spectaculaire de plus de 20 % du nombre de membres individuels, la CNCGP confirme son rôle de pivot incontournable de l'écosystème patrimonial français.

Cette dynamique de croissance s'appuie sur un socle immuable : la compétence technique de nos membres. La participation massive à nos cycles de formation en témoigne. Avec 1 942 participants aux réunions régionales, 819 membres formés lors des universités et 9 919 à distance, l'appétence pour l'expertise ne faiblit pas.

Fidèle à sa volonté d'allier exigence intellectuelle et cohésion confraternelle, la Chambre a franchi les frontières nationales. Après le succès du séminaire organisé à Barcelone, l'expérience a été renouvelée avec brio au début de l'année 2026, à Rome. Ces rendez-vous internationaux ne sont pas de simples parenthèses ; ils illustrent la stature européenne que nous entendons incarner.

Pour accompagner ces ambitions, la Chambre a structuré sa gouvernance opérationnelle avec l'arrivée de deux figures clés : Céline Finon, directrice des affaires publiques, et Nilton dos Santos Almeida, directeur de la communication. Ces recrutements sont hautement stratégiques.

D'une part, il s'agit d'asseoir la permanence de la Chambre auprès des institutions. Cette présence continue est la garantie que nos idées et nos projets sont non seulement entendus, mais aussi intégrés aux processus législatifs. Le succès remporté fin 2025 avec l'amendement spécifique au Plan d'Épargne Retraite (PER) en est une preuve tangible. Ce travail de fond a permis une avancée historique : au début de l'année 2026, la CNCGP a été auditionnée par une commission d'enquête de l'Assemblée nationale. Une première qui souligne la crédibilité acquise par nos équipes.



D'autre part, l'arrivée d'un directeur de la communication permet de mieux défendre la « marque » CNCGP. Il s'agit de porter haut nos valeurs auprès des médias et des autorités, tout en renforçant la notoriété de nos événements phares, à l'image du MidSommar du Patrimoine, désormais reconnu comme un rendez-vous de place incontournable par les institutionnels.

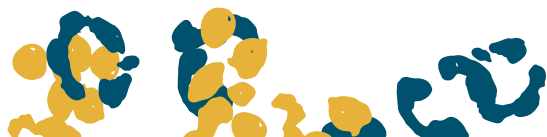
Notre influence dépasse désormais l'Hexagone. La CNCGP est aujourd'hui capable de répondre de manière structurée aux attentes des régulateurs européens. En novembre 2025, à Riga, nous avons été sollicités lors de la journée dédiée à la protection des investisseurs, organisée par les autorités européennes de la banque et de l'assurance. De même, notre présence à Francfort en décembre 2025, à l'invitation de l'Autorité de supervision des assurances, démontre que la voix des CGP français compte dans la définition des normes de demain.

La Chambre est le reflet d'une profession qui se structure. Si nous restons viscéralement attachés aux cabinets historiques, qui constituent la pierre angulaire de notre développement, nous intégrons de plus en plus de nouveaux acteurs, issus de fusions, de l'agrégation de cabinets ou du choix de grands réseaux de rejoindre la CNCGP. Ils enrichissent notre diversité et renforcent notre poids collectif.

Pour répondre aux besoins de tous, la modernisation de nos outils est une priorité. Cette année a vu la mise en œuvre d'un nouveau formulaire en ligne pour le renouvellement annuel des statuts d'intermédiaires en assurance et en crédit. Ce passage au numérique, fluide et intuitif, rompt avec les pratiques antérieures pour offrir une démarche réglementaire mieux formalisée et plus efficace. Cette démarche est complétée par la mise en ligne d'un formulaire FRACIF qui rompt avec une pratique d'un autre temps.

Enfin, l'engagement de la Chambre vers une professionnalisation accrue se traduit par le choix du cabinet Deloitte comme nouveau prestataire chargé des contrôles au sein de l'association. Aujourd'hui, plus que jamais, la Chambre est présente dans votre quotidien.

Nicolas Ducros



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la CNCGP et de veiller à leur mise en œuvre. Élu pour trois ans, il se prononce sur l'admission des nouveaux adhérents, définit la politique générale de la Chambre, prépare les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.



Yves MAZIN
Président
Bordeaux (33)
Membre du Comex



Jean-Luc ABERT
Vice-Président
Pau (64)
Membre du Comex



Hélène BARRAUD-OUSSET
Vice-Présidente
Toulouse (31)
Membre du Comex



Grégoire BOURGEOIS
Vice-Président
Paris (75)
Membre du Comex



Vincent COUROYER
Secrétaire
Paris (75)
Membre du Comex



Marion AUMEUNIER
Administratrice
Paris (75)



Rosane COURTOIS-BOULOUX
Administratrice
Toulouse (31)



Thomas d'HAUTEVILLE
Administrateur
Paris (75)



Guillaume EVRARD
Administrateur
Paris (75)



Jean-Paul FOUTEL
Administrateur
La Roche sur Yon (85)



Alain ITENEY
Administrateur
Beaune (21)



Patrick LO SCHIAVO
Administrateur
Nice (06)



Christophe ROCHE
Administrateur
Angers (49)



Lucas SCOPELLITI
Administrateur
Charleville Mézières (08)



Michel TOURNIER
Administrateur
Caen (14)



Virginie TRICOIT
Administratrice
Béziers (34)

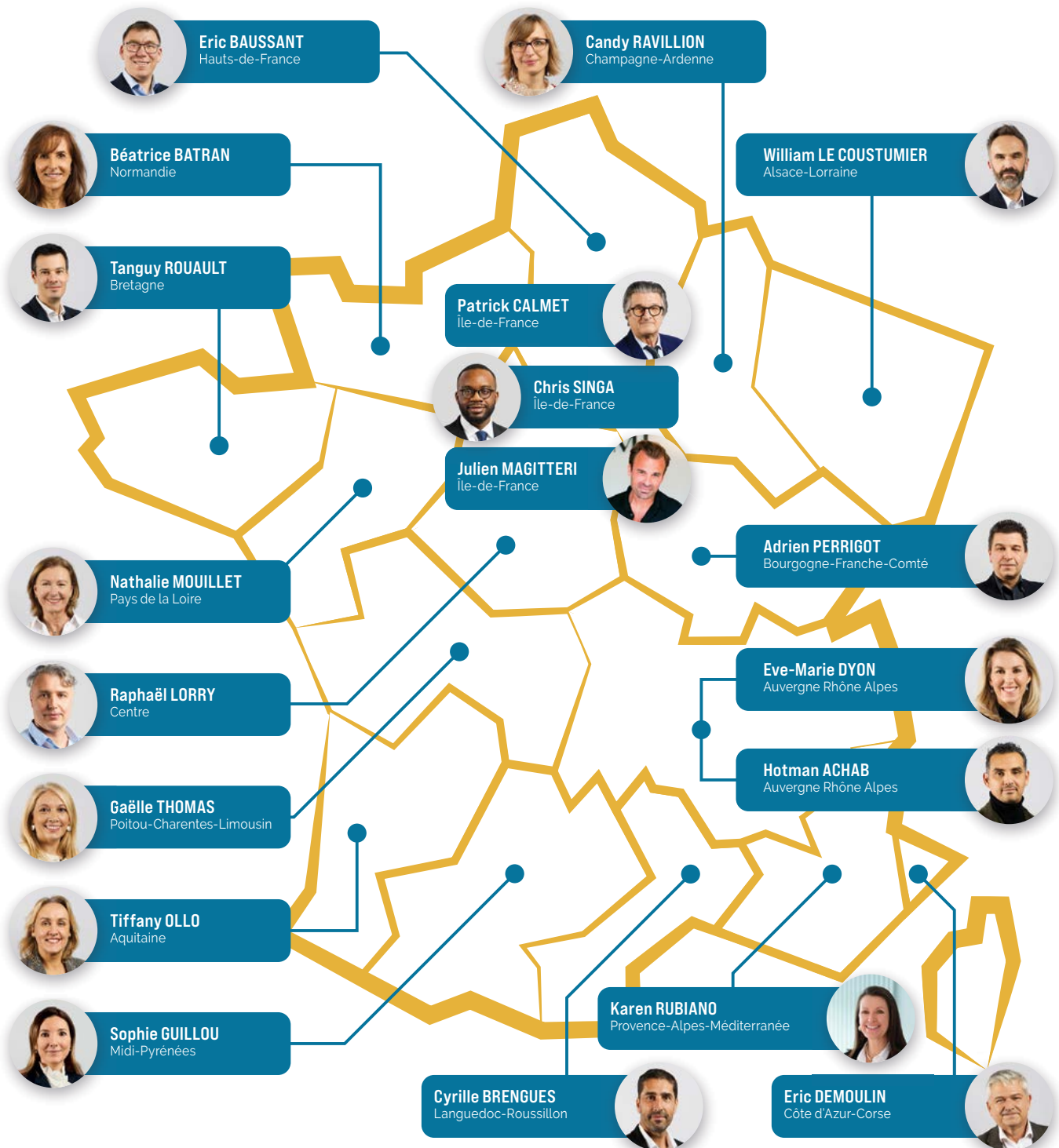


Thibault VANHOUTTE
Administrateur
Marcq-en-Barœul (59)

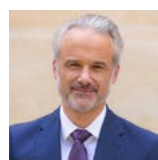


Les présidents de région

Les présidents de région ont pour mission de transmettre les informations de la CNCGP. Véritables relais de proximité, ils sont en charge de l'animation territoriale et ont à cœur de faire vivre leur région et d'apporter aux adhérents le meilleur service. Ils accompagnent les candidats à l'admission dans la préparation de leur dossier et formulent un avis consultatif pour le Conseil d'administration.



Les permanents



DIRECTION

Nicolas DUCROS
Délégué général



COMMUNICATION

Nilton dos SANTOS ALMEIDA
Directeur de la communication



GESTION FINANCIÈRE

Gilles BENAZRA
Responsable administratif et financier



AFFAIRES PUBLIQUES

Céline FINON
Directrice des Affaires Publiques



Anne de VILLOUTREYS
Responsable organisation communication externe



Margaux HACHE
Assistante de gestion

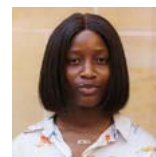


Ombeline de LA CHAUVINIÈRE
Chargée d'affaires publiques et stratégiques



CONTRÔLE INTERNE

Vanessa GOURLAIN
Responsable organisation et contrôle interne

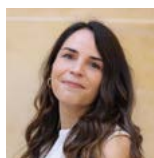


Serena MEGHANN NGHEMMEGNE
Apprentie assistante de gestion



ADMISSION . VIE DES CABINETS PARTENARIATS . RÉGULATION

Eloïse LARGEAUD
Responsable relation adhérents / partenariats



VÉRIFICATION DES IAS ET IOBSP

Lucie COUVEIGNES
Responsable des vérifications



RÉGLEMENTATION PRÉVENTION DES RISQUES CONTRÔLE-QUALITÉ

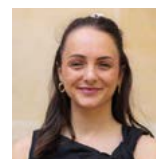
Stéphane LORRIOT
Responsable juridique



Delphine FLOURY
Chargée relation adhérents



Paule-Amélie AKENDENGUE
Chargée de vérification



Caroline CAPMAN
Juriste chargée des contrôles qualité



Marion ODIN
Chargée de relation admission



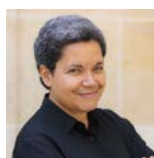
Afi KADZA
Chargée de vérification



Maxence DEBLADIS
Juriste et chargé de conformité



Justine POMARES
Chargée relation adhérents et partenaires



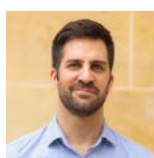
Marguerite MOUELLE-KOULA
Chargée de vérification



Laure QUÉRÉ
Juriste et chargée de conformité



Aurélie VILLA
Chargée relation adhérents



FORMATION DURABILITÉ

Johann JONFAL
Responsable formation



Nolwenn RISSEL
Juriste et chargé de conformité



Bleuenn GELADE
Alternante - Assistante relations adhérents et partenaires



Sali OUMOU
Responsable Interprofessionnalité et chargée de formation



Cyprien SONET
Juriste et chargé de conformité

Affaires publiques : une influence renforcée au service des adhérents et des épargnants

L'année 2025 a marqué un tournant dans la structuration des affaires publiques de la CNCGP, avec une réorganisation destinée à renforcer l'efficacité et la pérennité de notre action institutionnelle. Le recrutement d'une directrice des affaires publiques répond à une volonté claire : assurer une représentation stable et continue auprès de nos interlocuteurs clés - pouvoirs publics, parlementaires, autorités de régulation, ministères et institutions européennes.

Dans cette dynamique, le Conseil des affaires publiques a été créé en septembre. Réunissant deux fois par mois le président, le délégué général, la directrice des affaires publiques et le responsable juridique, il permet un pilotage régulier et stratégique des sujets institutionnels. Ses travaux font l'objet d'un reporting systématique auprès du Comex.

La Chambre a intensifié ses relations avec les parlementaires. Une série de rencontres avec des députés et sénateurs engagés sur les sujets patrimoniaux, fiscaux et financiers a été initiée afin de mieux faire connaître le métier de conseiller en gestion de patrimoine, son rôle auprès des épargnants et les attentes de la profession. Yves Mazin, président de la CNCGP, a été auditionné, en avril 2026, par la commission d'enquête de l'Assemblée générale sur les hauts patrimoines et leur contribution au financement des services publics.

Cette stratégie de dialogue s'est également traduite par un renforcement des liens avec les institutions publiques. La Chambre a été reçue par la Cour des comptes dans le cadre de travaux sur l'assurance-vie, auxquels elle continuera de contribuer. Sa présence dans les instances consultatives de Place s'est consolidée avec la nomination de Grégoire Bourgeois, vice-président, à la commission consultative des pratiques commerciales de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La directrice des affaires publiques siège également au Comité consultatif du secteur financier (CCSF), ainsi qu'à l'Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF).

L'action européenne s'est intensifiée. À Francfort, la Chambre a participé à l'analyse d'une enquête menée par l'Autorité européenne des assurances et

des pensions professionnelles (EIOPA) sur la distribution de l'assurance-vie en Europe. À Riga, elle a porté la voix des professionnels français auprès des régulateurs européens en plaidant pour une simplification des processus de distribution.

Concernant la directive européenne Retail Investment Strategy (RIS), la mobilisation de la Chambre s'est poursuivie avec détermination. Après avoir contribué à écarter l'interdiction des commissions, elle reste mobilisée pour préserver la place du conseil en investissement, notamment via son action au sein du Bureau international des producteurs d'assurances et de réassurances (BIPAR). Des échanges ont également eu lieu avec Salvatore Gnoni, responsable de la protection des investisseurs à l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), sur les enjeux liés à la RIS et aux cryptoactifs.

Enfin, cette mobilisation a produit des résultats concrets pour les épargnants et les cabinets. La Chambre a soutenu avec succès une mesure inscrite à l'article 10 de la loi de finances pour 2026 permettant d'étendre de trois à cinq ans la possibilité d'utiliser les reliquats de versements non consommés sur les PER.

Dans le même esprit de service aux adhérents, la CNCGP est également intervenue auprès du ministère des Finances sur les difficultés liées à la double authentification sur impots.gouv.fr. Une solution pragmatique a été obtenue : les contribuables peuvent désormais renseigner une seconde adresse email, facilitant l'accès des CGP aux informations fiscales nécessaires à leur mission de conseil.

Une année structurante, marquée par une influence accrue et des résultats tangibles au service de la profession.

Céline Finon
Directrices des affaires publiques de la CNCGP



Compte-rendu d'activité de la Chambre

JUIN 2025

MidSommar du Patrimoine Acte 3 : l'excellence au service de la transmission

Le 12 juin 2025 restera une date charnière pour notre Chambre. La troisième édition du MidSommar du Patrimoine a non seulement confirmé son statut de rendez-vous incontournable de la profession, mais elle a également marqué l'entrée de la CNCGP dans un nouveau cycle de son histoire.

L'Assemblée générale annuelle, moment souverain de notre vie associative, a été le théâtre d'une transition historique. Après six années d'un mandat marqué par une transformation profonde sous l'impulsion de Julien Séraqui, les adhérents ont procédé à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration. Désormais présidée par Yves Mazin, la nouvelle équipe a pris ses fonctions avec un message clair de responsabilité et de dynamisme.

L'événement a battu des records d'affluence, témoignant de la vitalité de notre écosystème, grâce à la présence de 1 350 participants au total ; 630 adhérents venus de toute la France et 61 sociétés partenaires présentes pour partager leur expertise. Dans le cadre prestigieux de la Maison de la Chimie, les jardins sont devenus, le temps d'une journée, le carrefour névralgique de la gestion de patrimoine, alliant rigueur professionnelle et convivialité.

L'invité d'honneur de cette édition, Thierry Breton, ancien Commissaire européen et ministre, a offert aux membres une mise en perspective géopolitique et économique de haut vol. Son plaidoyer pour une vision européenne de notre métier a résonné comme un appel à l'action.

La CNCGP réaffirme son lien avec les générations futures en plaçant l'innovation au cœur de ses réflexions. Le Concours Jeunes Talents 2025 a invité les étudiants à plancher sur la thématique : « L'intelligence artificielle remplacera-t-elle les CGP à horizon 2030 ? » La qualité des analyses prospectives récompensées lors de la remise des prix a démontré que la relève de la profession est déjà prête à relever les défis technologiques de la décennie.

Pour clore cette journée de travail et de transition, la Chambre a convié ses membres et partenaires au Musée Rodin. Entre les chefs-d'œuvre d'Auguste Rodin et de Camille Claudel, cette réception a célébré l'art de vivre et la

pérennité du patrimoine, valeurs cardinales de notre institution. Ce moment de haute culture, agrémenté de visites privilégiées et d'un concert, a parfaitement illustré l'esprit du MidSommar : honorer le passé pour mieux construire l'avenir.

JUILLET 2025

Modernisation de la mission de supervision : vers une efficacité renforcée

Dans un environnement réglementaire en constante mutation, la CNCGP réaffirme son rôle de garant de l'éthique et de la protection des épargnants. L'année 2025 marque un tournant structurel avec l'annonce de l'externalisation stratégique des contrôles sur place, un projet d'envergure qui prendra son plein essor dès janvier 2026.

Sous l'impulsion de la Direction Générale, la Chambre a initié une refonte de son dispositif de contrôle qualité. Cette démarche vise à porter à son plus haut niveau l'obligation légale de supervision des Conseillers en Investissements Financiers (CIF).

L'objectif est clair : assurer un rythme soutenu de 300 contrôles sur site par an, garantissant ainsi que chaque cabinet membre soit audité au moins une fois tous les cinq ans, conformément aux exigences de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le nouveau dispositif repose sur une répartition vertueuse des compétences entre les équipes internes de la Chambre et des partenaires experts. Ainsi, la Chambre conserve la souveraineté sur l'élaboration du programme annuel, la sélection des dossiers clients et la validation finale des rapports. Elle assure le suivi rigoureux des mises en conformité. De son côté, le partenaire sélectionné déploie son réseau d'auditeurs pour la phase opérationnelle, de la planification des visites à la restitution des constats détaillés.

Pour accompagner cette transformation, la CNCGP a défini des critères de sélection d'une exigence certaine. Le futur partenaire doit démontrer, entre autres, une couverture géographique totale, incluant les territoires d'Outre-mer, une expertise technique de pointe sur les réglementations MIF 2 et les dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), mais aussi une agilité technologique pour optimiser les traitements.





OCTOBRE 2025

Relance des travaux liés à l'interprofessionnalité

L'interprofessionnalité, si elle a longtemps été perçue comme une simple pratique de bon sens, s'impose désormais comme la pierre angulaire de la future efficacité des adhérents. Dans un univers fiscal et juridique d'une complexité croissante, la CNCGP s'engage à transformer les collaborations ponctuelles en une véritable culture institutionnelle.

L'analyse est sans équivoque : face à la globalité des besoins patrimoniaux, l'isolement n'est plus une option. L'excellence du conseil réside aujourd'hui dans l'interaction harmonieuse entre notaires, avocats, experts-comptables et CGP.

La Chambre s'est donné pour mission de clarifier les rôles et de fluidifier ces échanges afin de passer d'initiatives isolées à une organisation structurée de la compétence partagée. Un nouveau paradigme technologique accélère cette transformation. L'intelligence artificielle redéfinit les métiers du droit et du chiffre en automatisant les processus techniques et en sécurisant le partage de données.

Loin d'effacer les spécificités de chaque profession, cet outil nous permet de nous recentrer sur l'essence même du métier de conseil en gestion de patrimoine, à savoir la stratégie patrimoniale complexe, la haute valeur ajoutée du conseil, la pérennité de la relation humaine.

La CNCGP défend une vision inclusive de l'interprofessionnalité. Elle n'est pas l'apanage des structures d'envergure, mais une opportunité accessible à chaque cabinet, quelle que soit sa taille. Par des modèles souples et locaux, chaque adhérent peut bâtir son propre réseau de partenaires pour démultiplier son impact auprès de sa clientèle.

Sous l'égide de sa Commission dédiée, la Chambre déploie son action autour de deux axes majeurs qui sont le partage des meilleures pratiques et la fourniture d'outils concrets pour aider chaque adhérent à structurer ses projets de collaboration. Le renforcement des liens avec les instances représentatives des autres professions pour faire reconnaître l'expertise singulière du CGP au sein du conseil interprofessionnel, est également primordial.

DÉCEMBRE 2025

Amélioration de la qualité du service CIF : un cadre de conformité réaffirmé

Dans le prolongement de ses actions d'accompagnement réglementaire, la CNCGP a publié le 19 décembre 2025 un communiqué essentiel relatif à l'amélioration de la qualité du service rendu au client final. Cette prise de position fait suite à une décision de la Commission des sanctions de l'AMF du 15 septembre 2025, rappelant l'obligation pour les sociétés de gestion et les distributeurs de justifier concrètement les commissions perçues.

Pour la Chambre, la sécurisation du parcours client CIF est le socle qui garantit le maintien de la rémunération dans le temps. Le communiqué précise qu'un CIF fournissant un conseil non-indépendant ne peut conserver ses commissions qu'à la condition stricte que celles-ci améliorent la qualité de la prestation, ne nuisent pas à l'intérêt du client et fassent l'objet d'une information transparente.

L'analyse de la Chambre souligne plusieurs points de vigilance pour ses adhérents :

- **Dépassement des obligations légales** : La simple fourniture de documents d'information clé (DIC) ou d'états de situation annuels ne constitue pas, en soi, une amélioration du service.
- **Bénéfice tangible pour le client** : Le service supplémentaire doit être proportionnel à l'incitation reçue et apporter un avantage réel adapté au profil du client.
- **Continuité de la prestation** : Toute commission perçue dans la durée doit impérativement être justifiée par un service maintenu dans le temps, tel qu'un suivi annuel de l'adéquation des produits ou un conseil continu en allocation d'actifs.

La CNCGP a également clarifié le cas des fonds dont les rachats sont bloqués, précisant que les rémunérations ne sont légitimes que si elles s'analysent comme un paiement échelonné du conseil initial ou si un autre service utile est fourni de manière continue.

Afin d'aider les cabinets dans cette mise en conformité, la Chambre met à disposition des outils pratiques, notamment un modèle de déclaration d'adéquation et un tableau de suivi des indicateurs de service. Cette initiative souligne une nouvelle fois l'engagement de la CNCGP pour une distribution responsable, alignée sur les exigences de la directive MiFID II et de l'AMF.



Photos : yoshipowershot.com

L'Assemblée générale de l'année 2025 s'est tenue le 12 juin à la Maison de la Chimie à Paris. Au cours de cette AG, un nouveau Conseil d'administration a été élu, le précédent étant arrivé en fin de mandat. Ainsi, Yves Mazin a succédé à Julien Séraqui à la présidence de la Chambre. Un temps d'échange entre partenaires et adhérents s'est tenu dans le jardin de la Maison de la Chimie. Un invité de marque, Thierry Breton, ancien Commissaire européen, a été interviewé par Julien Séraqui, Yves Mazin, Jean-Luc Abert, Hélène Barraud-Ousset et Grégoire Bourgeois.



La CNCGP (Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine) présente un point de vue unique sur la situation des adhérents de l'association, s'appuyant sur des statistiques des trois dernières années. Toutes les données présentées dans ce baromètre concernent les adhérents de la Chambre, hors mandataires d'IAS (Intermédiaire en assurance) ou IOBSP (Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement).



Adhérents

Le nombre des adhérents de la CNCGP est en constante progression :
près de 5 500 personnes physiques en 2025 dont une majorité de dirigeants.

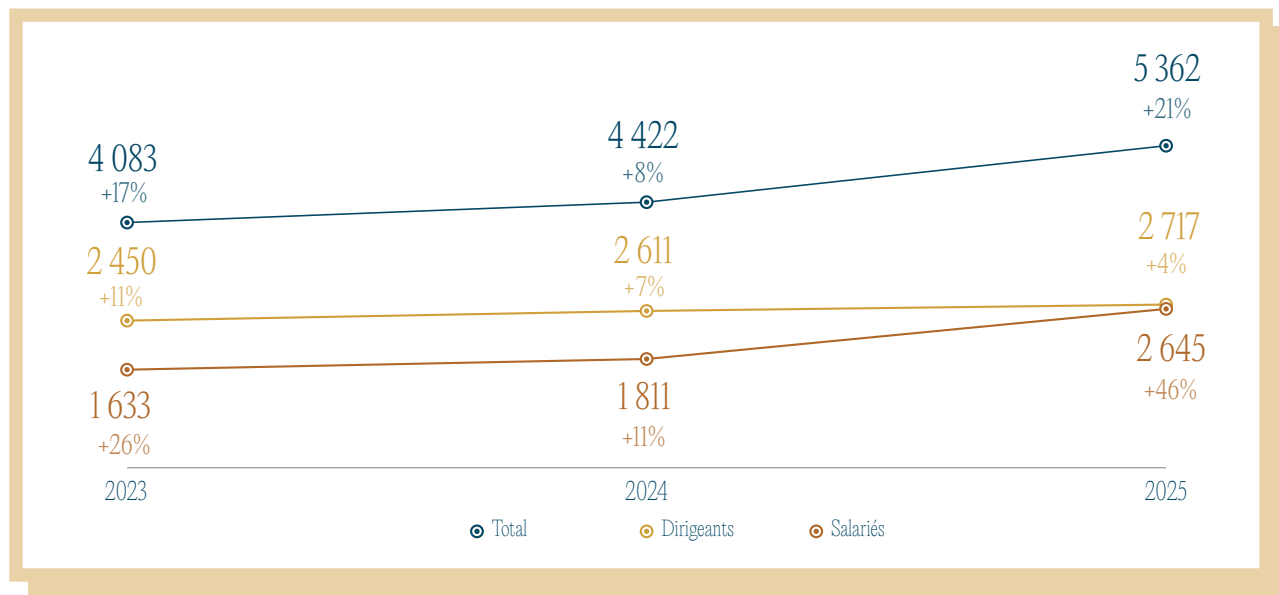
Leur profil type : un chef d'entreprise de 48 ans, 1 sur 5 est une femme.

01. Nombre d'adhérents

(hors mandataires d'IAS/IOBSP)

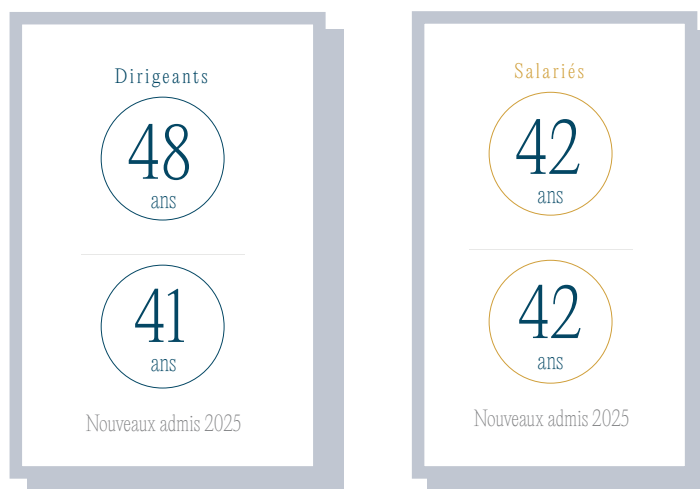
Une fois la réforme du courtage passée, le nombre d'adhérents continue de progresser de manière très dynamique confirmant une croissance soutenue.

Le nombre de salariés adhérents progresse fortement, passant de 1 811 en 2024 à 2 645 en 2025. Cette évolution confirme l'attractivité de la Chambre, portée par son sérieux et sa professionnalisation, avec l'adhésion de structures de plus grande envergure.



02. Âge moyen des adhérents

Après le rajeunissement observé en 2024, l'âge moyen des adhérents reste stable et confirme l'intégration d'adhérents de plus en plus jeunes. Les cabinets se structurant, ils recourent à des salariés de plus en plus expérimentés.



03. Ancienneté moyenne des dirigeants

Avec 8 ans d'ancienneté en moyenne, le métier de CGP démontre toute sa vitalité et son attractivité.

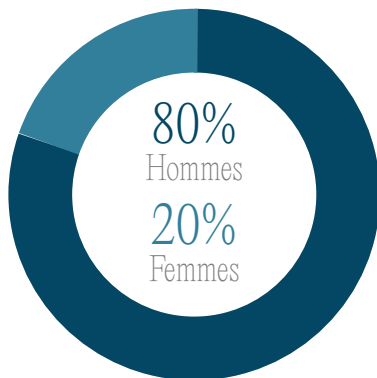
A graphic consisting of a light blue rounded rectangle with a thin orange border. Inside the rectangle, the text "8 ANS" is centered in a large, blue, serif font.

8 ANS

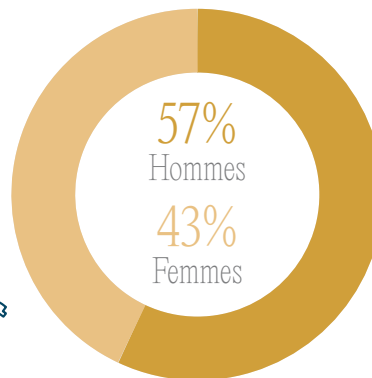
04. Répartition Hommes - Femmes

La proportion hommes-femmes chez les salariés reste stable et proche du 50/50. Du côté des dirigeants, la proportion de femmes va croissant : 22% des dirigeants admis les 2 dernières années sont des femmes.

DIRIGEANTS



SALARIÉS



05. Formation continue des adhérents par la CNCGP

Les formations en présentiel sont dispensées lors des réunions régionales et des Universités de la CNCGP.

3 670
formations
PRÉSENTIEL

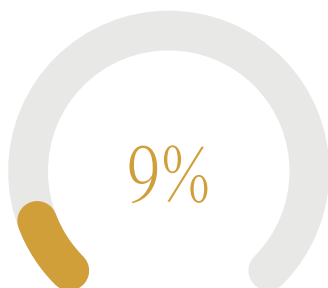
9 783
formations
E-LEARNING

06. Formation des adhérents CIF

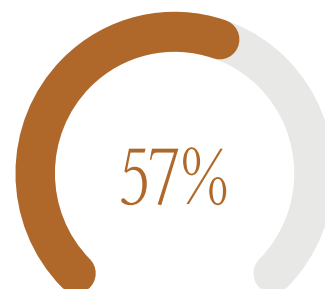
Avant 2020, la certification AMF n'était pas obligatoire, les CIF en exercice ayant bénéficié du dispositif de vérification des connaissances minimales. Depuis 2020, les CIF qui s'installent sont dans l'obligation d'avoir réussi l'examen. Si la majorité de nos adhérents sont multi-accrédités (CIF, IAS, IOB), 57% franchissent une étape supplémentaire en intégrant également la compétence CJA, signe d'une expertise juridique renforcée.



des adhérents ont
la certification AMF



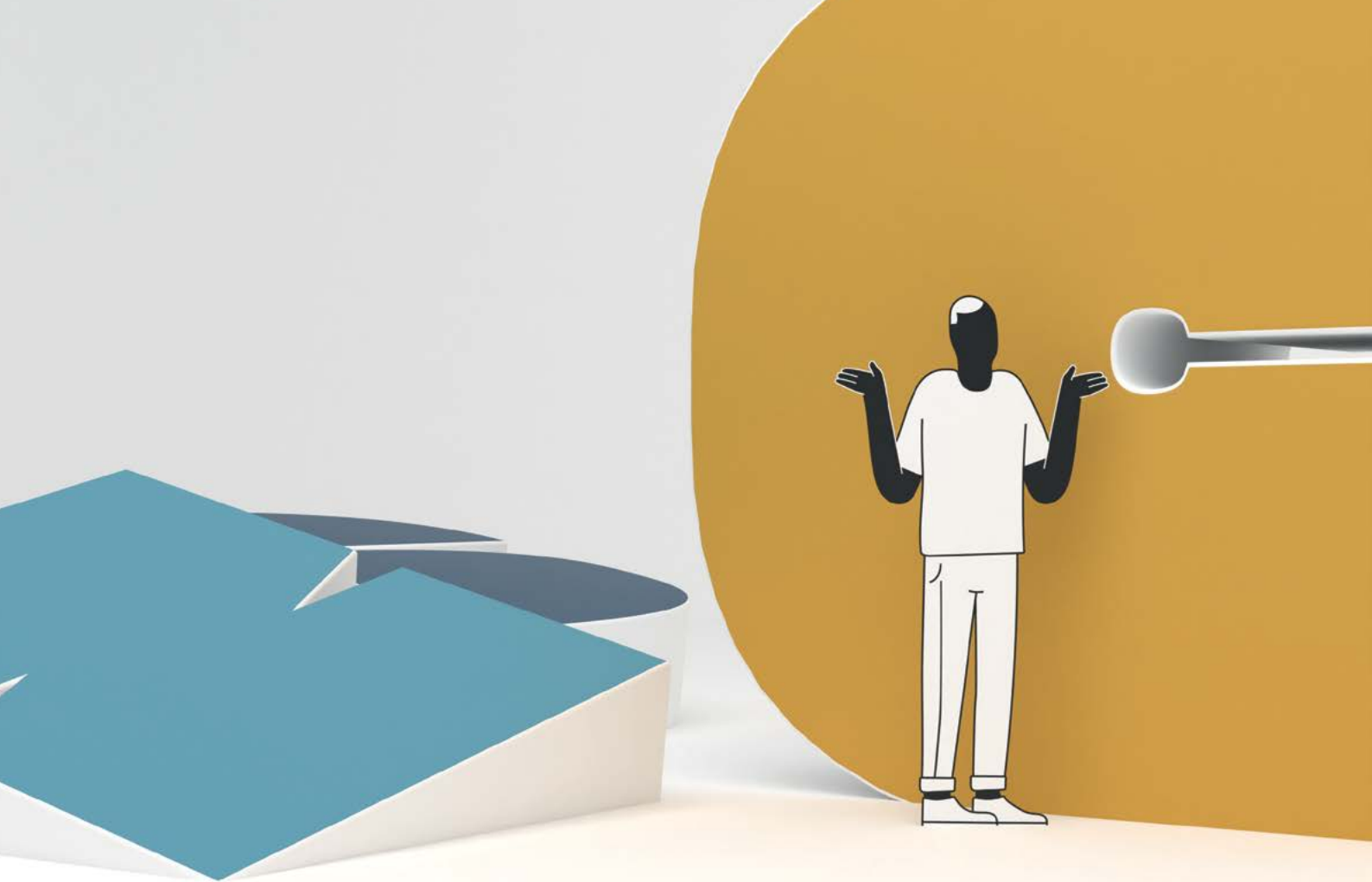
des adhérents ont
l'examen finance durable



des adhérents ont
la CJA

** Compétence Juridique Appropriée
Donnée déclarative*





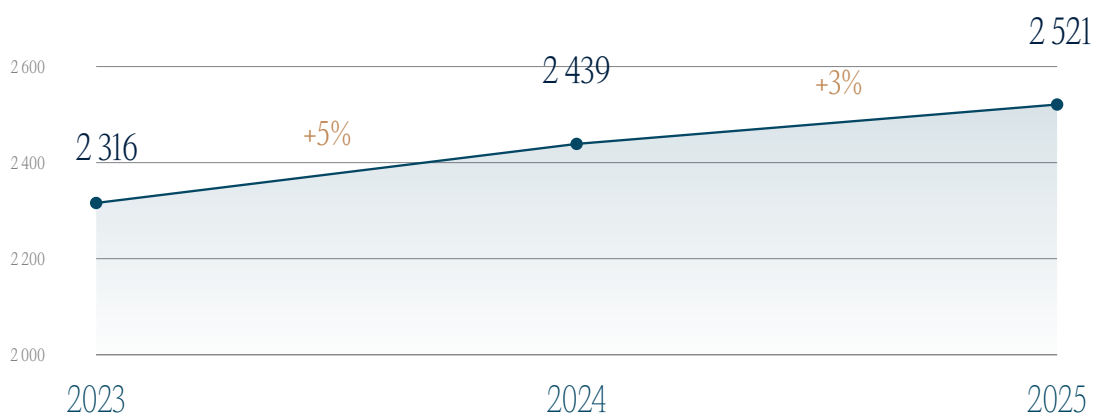
Cabinets

Les 2521 cabinets adhérents en 2025 sont, avant tout, des intermédiaires en assurance (95%) et des conseils en gestion de patrimoine (83%). Dans une large majorité, ces adhérents sont des CGP (professionnels multi-statuts : CIF, IAS, IOBSP, Immobilier). Cette prédominance du modèle multi-statuts souligne l'expertise de ces cabinets qui, en maîtrisant l'ensemble des leviers réglementaires, s'imposent comme les interlocuteurs de référence pour une stratégie patrimoniale globale.

01. Nombre d'adhérents personnes morales

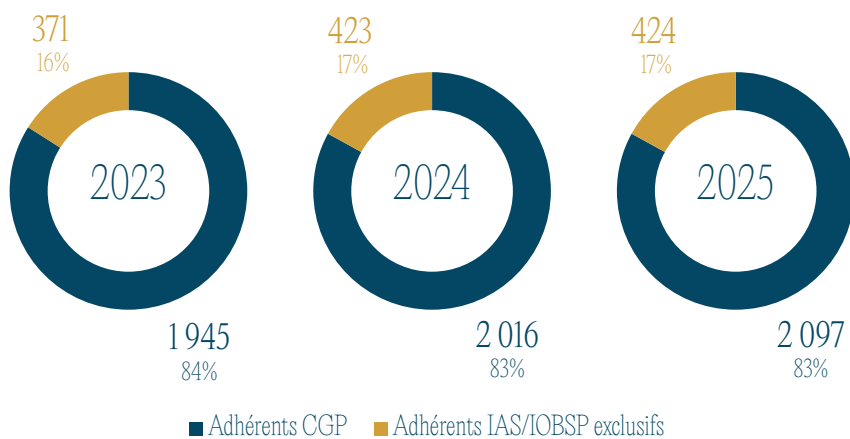
(hors mandataires d'IAS/IOBSP)

En 3 ans, le nombre d'adhérents personnes morales est en constante progression.



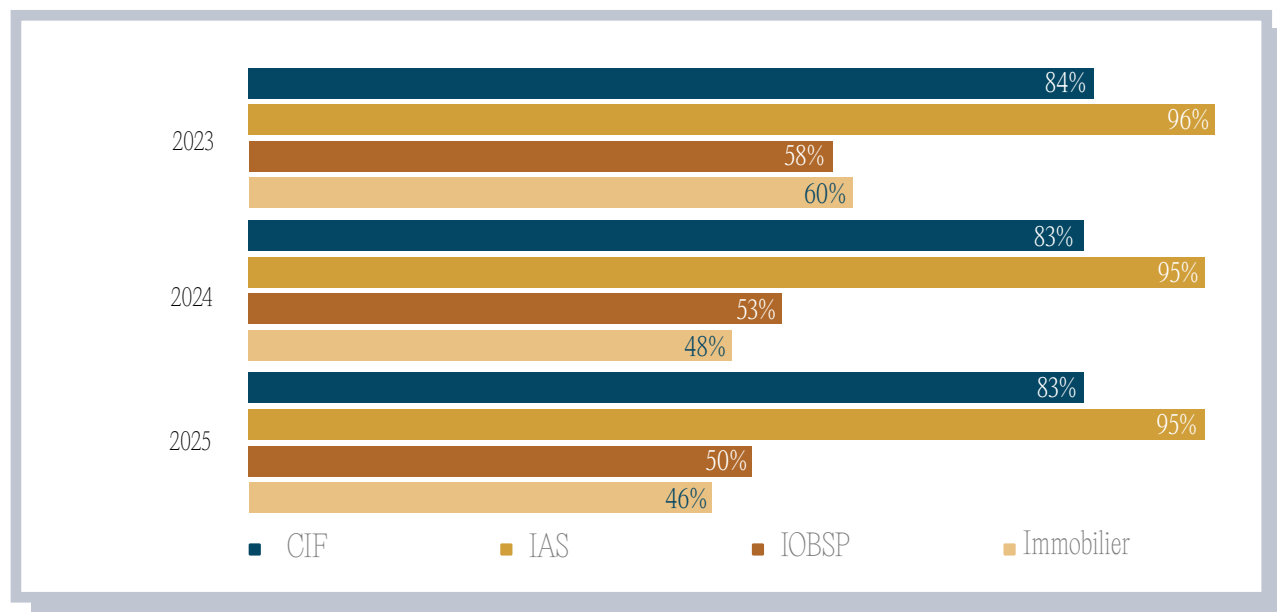
02. Typologie des adhérents

La stabilité de la répartition des adhérents confirme la solidité et la pérennité du modèle pluridisciplinaire de la CNCGP.

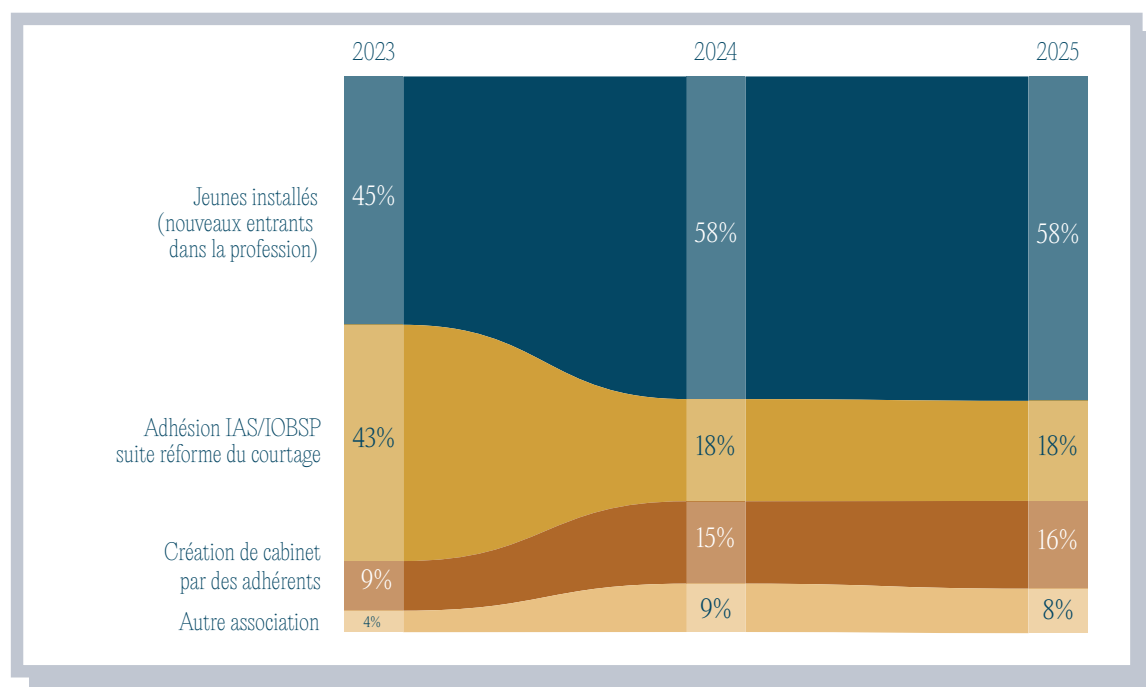


03. Statuts des adhérents

Le maintien des équilibres dans les statuts confirme la maturité des adhérents et la force du modèle multi-expert promu par la CNCGP.



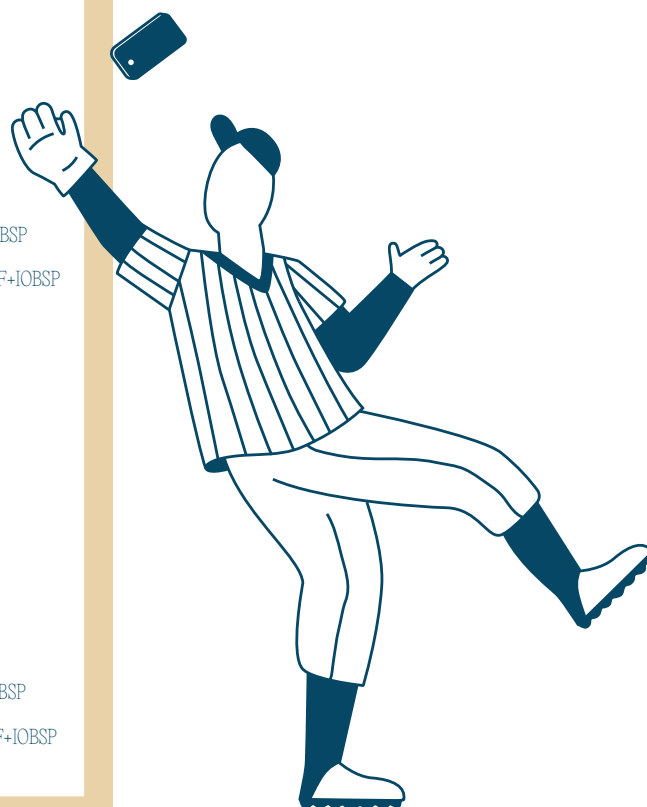
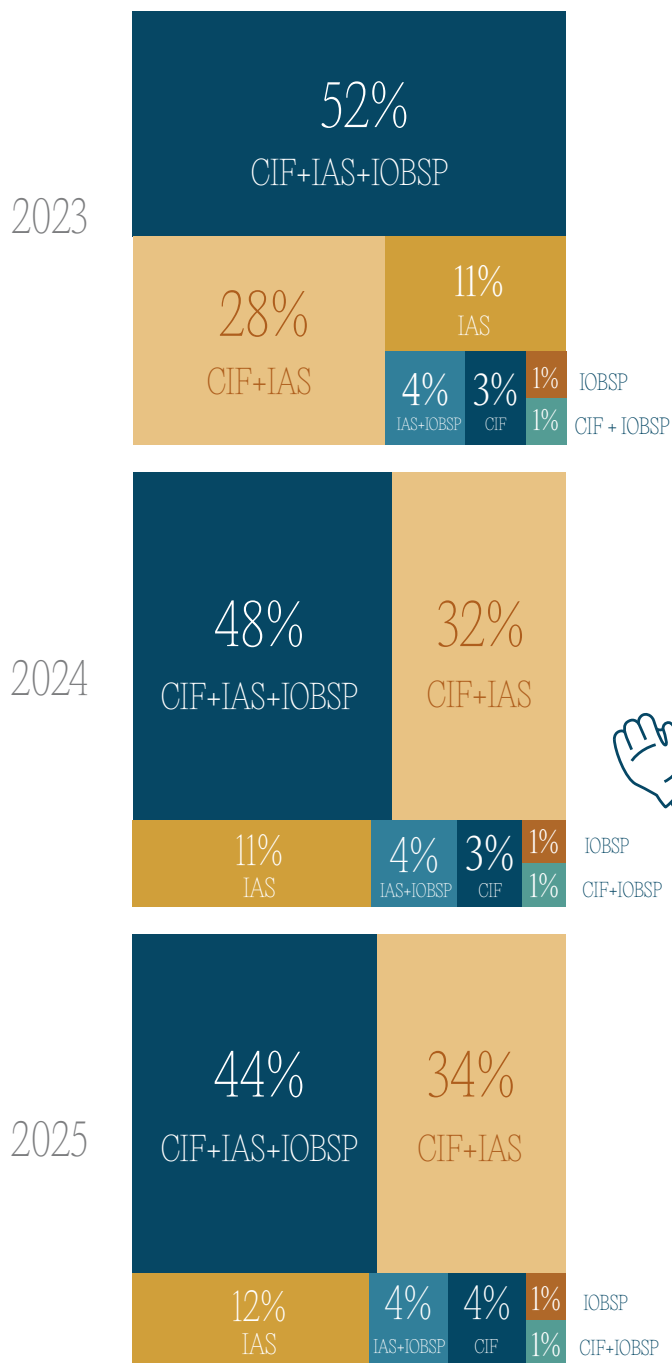
04. Origine professionnelle des nouveaux adhérents



05. Cumul de statuts

(hors immobilier)

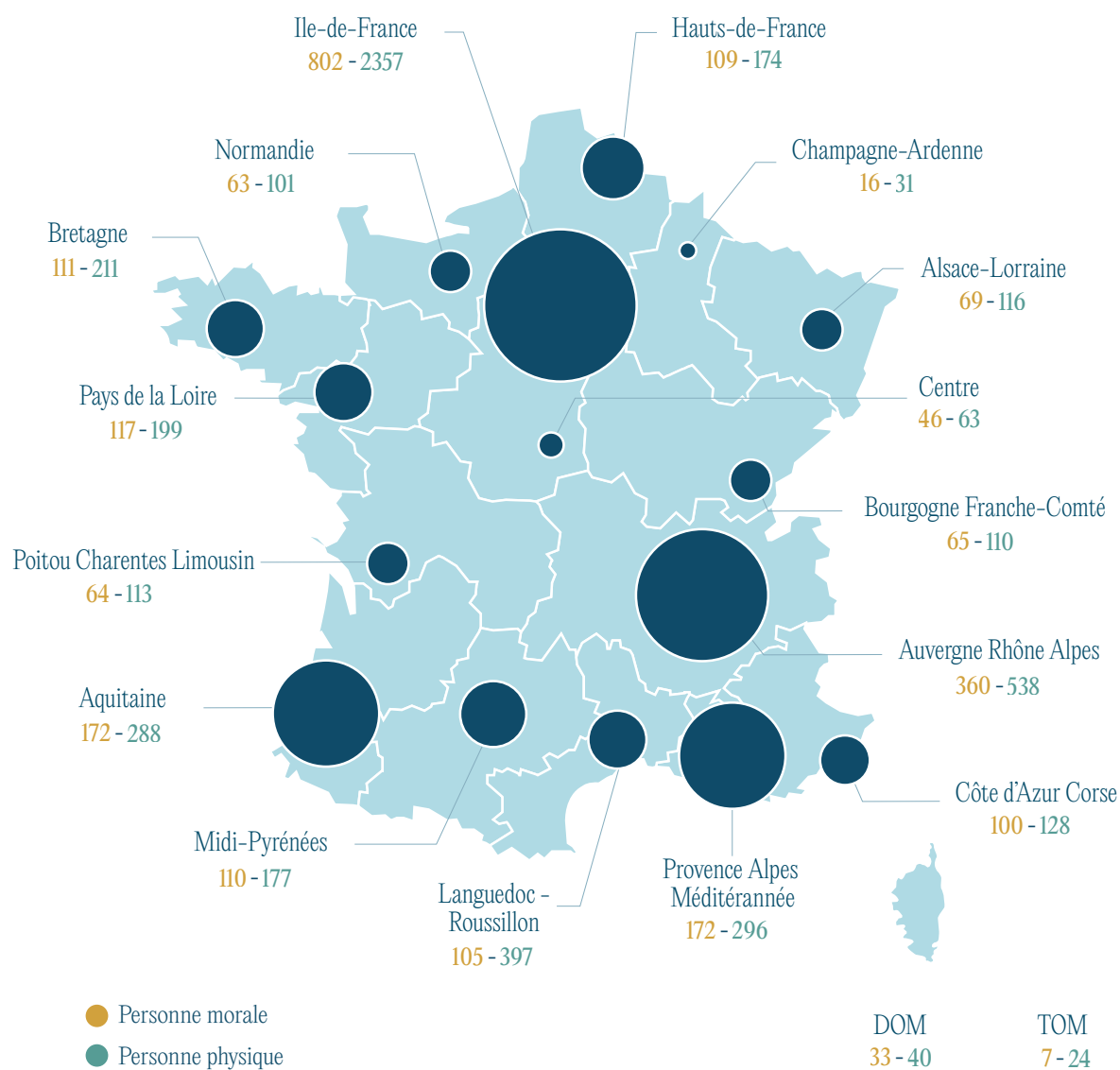
En 2025, 83 % des cabinets adhérents à la CNCGP ont au moins le statut de CIF.



06. Répartition géographique des cabinets

Effectifs cabinets par région

La forte concentration d'adhérents en Ile-de-France se confirme mais on note une évolution significative du nombre de cabinets en région. Les régions qui comptent le plus de cabinets en 2025 sont : Ile-de-France (31,8%), Auvergne Rhône-Alpes (14,3%), Aquitaine (6,8%), Provence Alpes Méditerranée (6,8%).





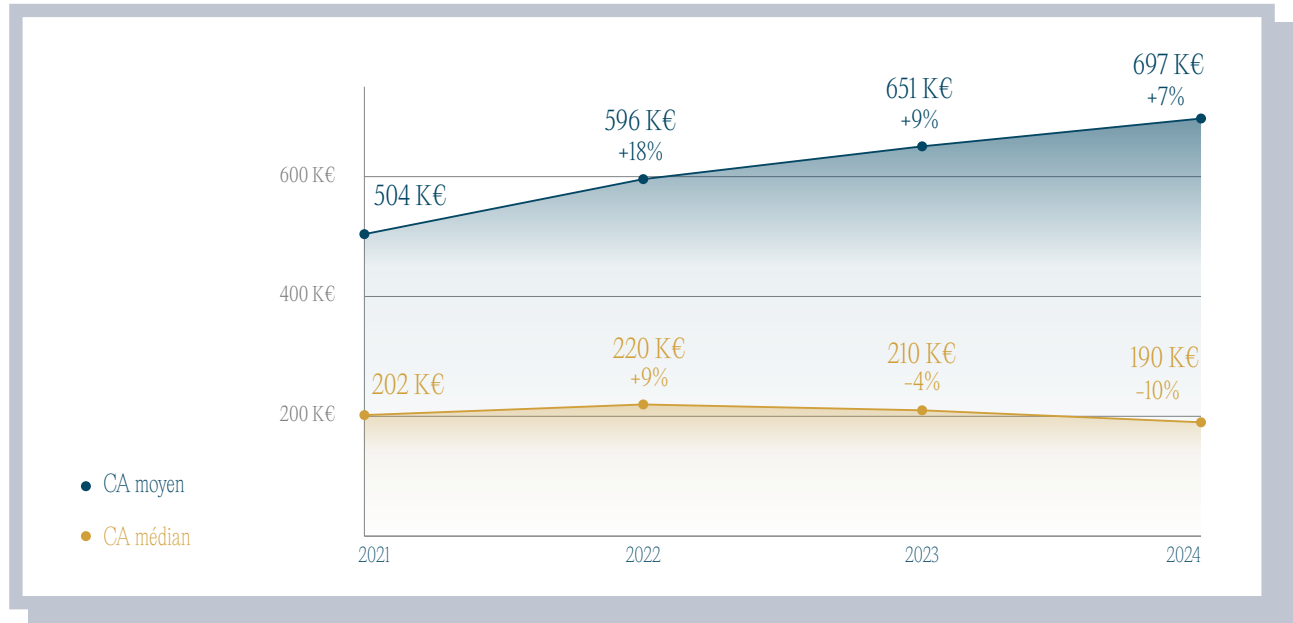


Activités

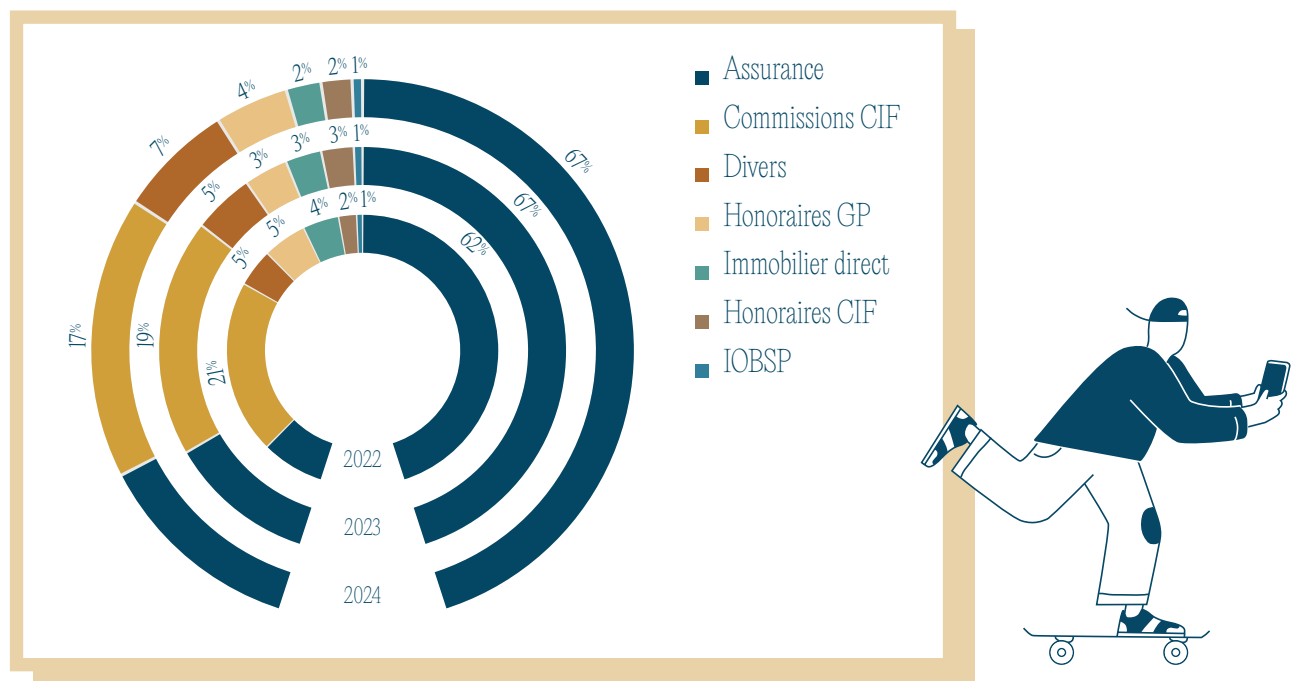
Le chiffre d'affaires moyen d'un adhérent de la Chambre est de 697 000 €, un chiffre en constante progression. Il est principalement constitué par l'assurance (67%) et l'activité de conseil financier (19%). L'encours total suivi par les adhérents s'élève à plus de 110 milliards d'euros, soit une part significative de l'épargne financière des ménages français.

01. Chiffre d'affaires moyen et médian

Les données liées au chiffre d'affaires sont extraites des déclarations réalisées par les cabinets adhérents (hors mandataires d'IAS/IOBSP).



02. Répartition moyenne du chiffre d'affaires



03. Encours et collecte

Pour l'encours par cabinet, la différence entre encours moyen et médian s'explique par le fort impact des cabinets de taille importante. Pour l'encours par client, du fait des adhérents plateformes internet ayant un grand nombre de clients et un portefeuille par client faible, l'encours médian par client est supérieur à l'encours moyen. Les encours et la collecte sont en forte progression.

ENCOURS

ENCOURS TOTAL CIF+IAS

2023		2024
105,43 Mds€	+5 %	110,71 Mds€

CLIENT

2023		2024
MEDIAN 119,83K€	+6 %	127,06 K€
MOYEN 68,55 K€	-9 %	62,09 K€

CABINET

2023		2024
MEDIAN 14,50 M€	-4 %	13,85 M€
MOYEN 65,45 M€	-4 %	62,97 M€

ENCOURS CIF

2023		2024
17,98 Mds€	+25 %	22,41 Mds€

ENCOURS ASSURANCE

2023		2024
77,56 Mds€	+14 %	88,30 Mds€

COLLECTE

COLLECTE TOTALE CIF+IAS

2023		2024
13,64 Mds€	+24 %	16,88 Mds€

2023		2024
COLLECTE CIF 4,30 Mds€	+11 %	4,78 Mds€

2023		2024
COLLECTE ASSURANCE 9,05 Mds€	+34 %	12,11 Mds€



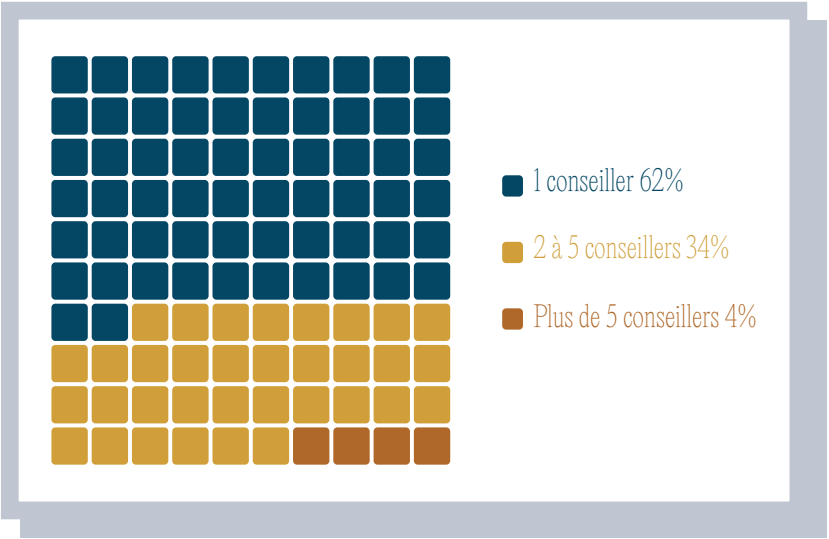
04. Activité des adhérents en pourcentage

Proportion des adhérents déclarant un chiffre d'affaires dans les rubriques ci-dessous, par exemple 92% des adhérents déclarent un chiffre d'affaires en assurance en 2024.

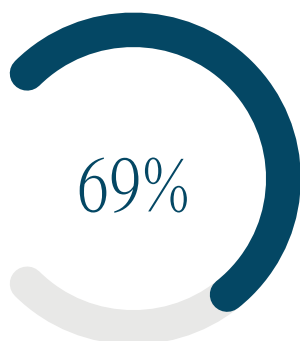
	2022	2023	2024
Assurance	94%	93%	92%
Commissions CIF	77%	74%	71%
Honoraires GP	57%	55%	55%
Immobilier direct	34%	27%	23%
Honoraires CIF	27%	26%	21%
Girardin	25%	25%	23%
IOBSP	15%	14%	13%

05. Taille des cabinets / nombre de conseillers

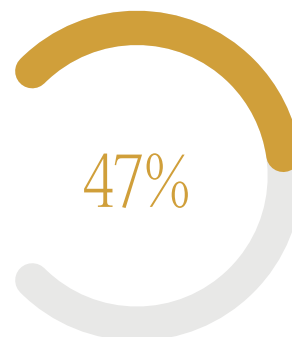
Du fait du nombre important de jeunes installés qui rejoignent la CNCGP chaque année, le nombre de cabinets disposant d'un seul conseiller demeure prépondérant.



06. Digitalisation



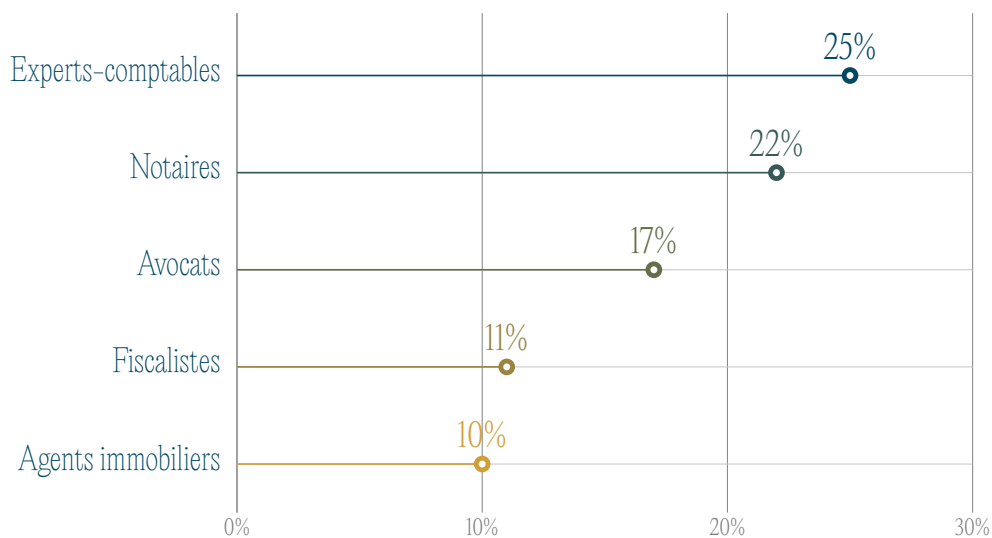
Adhérents ayant recours à un agrégateur de comptes



Adhérents ayant recours à un service d'analyse de fonds

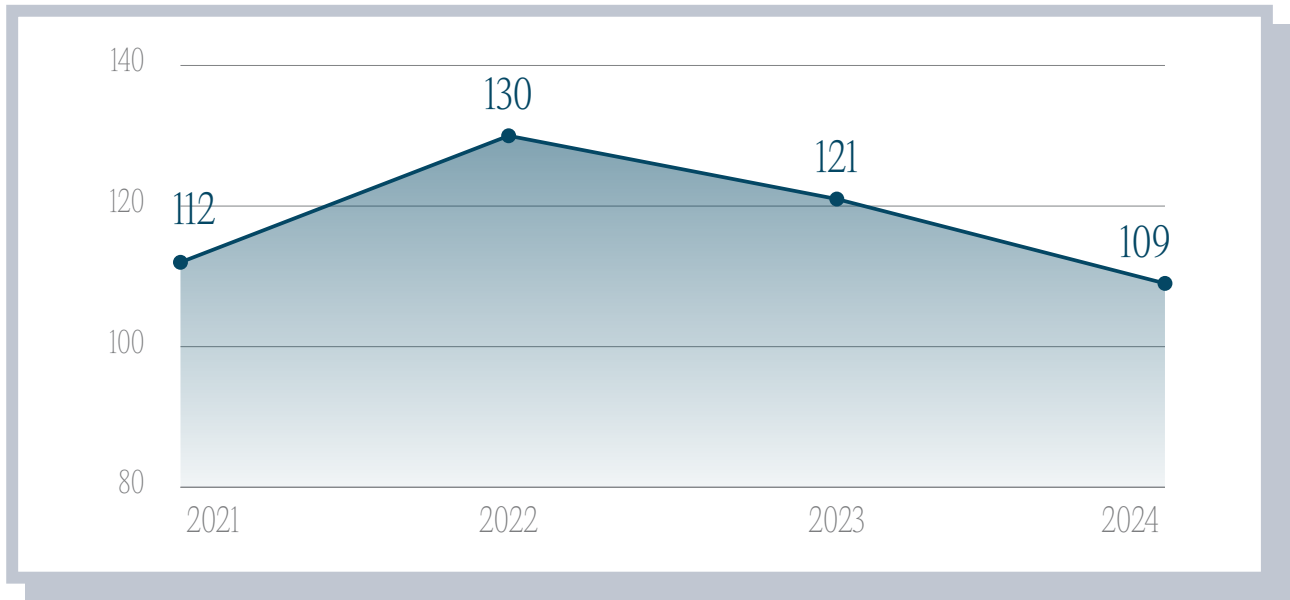
07. Travail et interprofessionnalité

Pourcentage des adhérents de la CNCGP travaillant avec d'autres professionnels

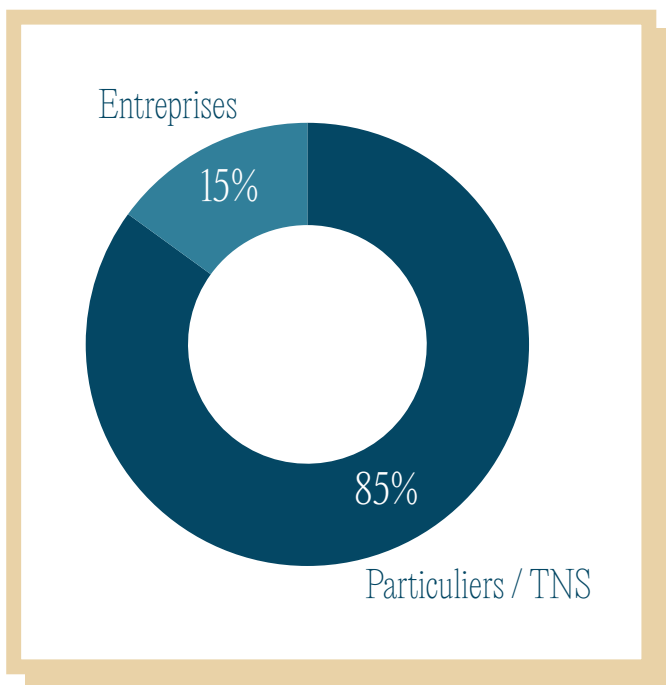


08. Clientèle

Nombre médian de clients par cabinet



Répartition des adhérents selon leur clientèle



O

N

E

A



P

The background of the page is decorated with numerous abstract, organic shapes in two colors: a dark teal blue and a mustard yellow. These shapes are scattered across the white background, some appearing as solid forms and others as outlines. The shapes vary in size and complexity, resembling stylized cells or molecular structures. The text 'LES COMMISSIONS' is centered in the middle of the page in a dark teal blue, sans-serif, all-caps font.

LES COMMISSIONS

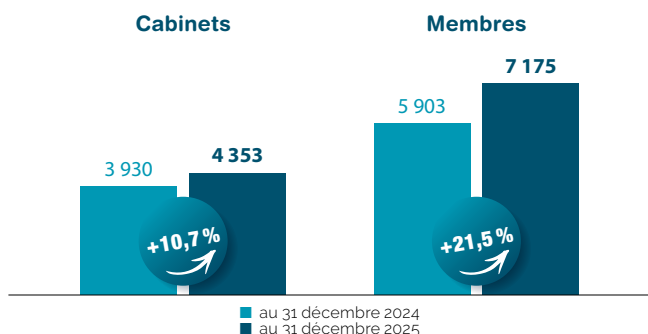
Commission Admission

PRÉSIDENT | ALAIN ITENEY
MEMBRES | JEAN-PAUL FOUTEL
SYLVAIN FERRI
RAPPORTEURS | ELOÏSE LARGEAUD
AURÉLIE VILLA
DELPHINE FLOURY
MARION ODIN
BLEUEN GELADE



Un renforcement significatif de la communauté CNCGP

La CNCGP est passée de 3 930 cabinets au 31 décembre 2024 à 4 353 au 31 décembre 2025 et de 5 903 membres à 7 175, soit une augmentation de 10,7 % pour les personnes morales et de 21,5 % pour les personnes physiques.



Mise en lumière des candidatures CGP-CIF examinées par la Commission

Au cours de l'année 2025, onze commissions se sont réunies afin d'examiner la qualité des candidatures, après avis des présidents de région concernés, lesquels rencontrent chaque nouveau dirigeant en amont de toute adhésion. Il appartient ensuite au Conseil d'administration de valider l'ensemble des adhésions prononcées par la Commission Admission.

Ces analyses approfondies des dossiers permettent d'appréhender avec précision les projets et les profils des futurs adhérents, afin de leur proposer, par la suite, un accompagnement adapté.

Les principaux motifs susceptibles de conduire à un refus par la Commission concernent une activité jugée trop spécialisée ou des candidats ayant une expérience encore insuffisante en gestion de patrimoine.

Le nombre total de cabinets admis s'élève à 310.

Le profil des nouveaux adhérents

Pour la majorité des candidats qui débute une activité indépendante de CIF, les demandes d'adhésion portent sur l'ensemble des activités couvertes par le périmètre d'action des CGP (CIF / COA / COBSP et immobilier). Une grande partie d'entre eux est titulaire d'un diplôme de niveau Master 2, le plus souvent en Gestion de Patrimoine.

Les 181 profils ayant bénéficié du Kit Jeune Installé proviennent principalement de jeunes diplômés adhérents, d'anciens collaborateurs de groupes bancaires ou d'anciens notaires, ainsi que de salariés issus de cabinets de gestion de patrimoine déjà existants.

Par ailleurs, 24 cabinets résultent d'un transfert d'association au profit de la CNCGP.

Les autres admissions correspondent à des créations de cabinets par des mandataires sociaux déjà adhérents, qui mettent en place une nouvelle structure dédiée à un actionnaire ou à une activité spécifique.

Retour sur la campagne FRACIF 2024 Publication d'octobre 2025

L'étude publiée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) présente un panorama détaillé de l'activité des Conseillers en Investissements Financiers (CIF) en 2024. Régulés par l'AMF, les CIF exercent une mission de conseil en investissements financiers auprès de leurs clients.

En 2024, le nombre de CIF s'établit à 7 013, soit une progression de 4,5 % par rapport à 2023. Ces données sont issues des Fiches de Renseignements Annuelles (FRA) transmises par les associations professionnelles à l'AMF. La CNCGP figure parmi ces associations. L'analyse de la répartition des CIF par structure montre qu'en 2024, la CNCGP confirme sa place d'acteur majeur du marché, en regroupant 29 % des CIF.

Commission Formation

PRÉSIDENT | MICHEL TOURNIER
MEMBRES | TIFFANY OLLO
THIBAUT VANHOUTTE
PERMANENTE | SALI OUMOUL
RAPPORTEUR | JOHANN JONFAL



Données de l'année 2025

En 2025, les réunions régionales ont réuni 1 942 participants (2 186 en 2024), les Universités ont réuni 819 participants (925 en 2024) et le Séminaire de Barcelone a réuni 59 participants. 9 919 formations en e-learning ont été dispensées (8 964 en 2024).

La baisse du nombre de participants en Université est expliquée par la réalisation de seulement 6 Universités en 2025 contre 7 en 2024, la septième Université ayant été abandonnée au profit du Séminaire de Barcelone.

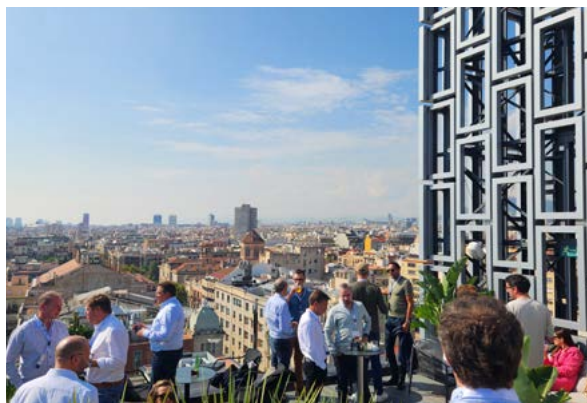
56 adhérents ont été recensés en défaut de formation CIF pour l'année 2025, équitablement répartis entre salariés et dirigeants. Les dossiers de ces adhérents ont été transmis à la Commission Contentieux et déontologie pour sanctions. 26 adhérents ont été recensés dans la catégorie des cas dérogatoires pour cause de maladie de longue durée.

Un nouveau format a été proposé aux adhérents de la CNCGP en 2025 : le Séminaire Formation. Celui-ci s'est déroulé à Barcelone du 13 au 17 octobre 2025 et a offert aux adhérents l'occasion de réaliser leurs formations dans un cadre exceptionnel au sein de la ville catalane. En alternant les formations validantes et des temps libres, ils ont pu visiter Barcelone et étoffer leurs connaissances dans les meilleures conditions.

Carine Dany, journaliste et maîtresse de conférences, a animé les tables rondes lors des Universités et du Séminaire. À cette occasion, des interviews vidéo ont été proposées aux partenaires de la Chambre pour mettre en avant leurs activités.



Université de La Baule, 6 et 7 octobre 2025.



Séminaire de Barcelone, 13 au 17 octobre 2025.

Réflexions sur le modèle du présentiel

Le Séminaire ayant été très apprécié des adhérents et des partenaires participants, le format a été reconduit en 2026 avec un nouveau nom et dans une nouvelle ville : le Campus de Rome, qui s'est tenu du 30 mars au 3 avril 2026. Les adhérents ont pu réaliser leurs heures de formation à quelques minutes du célèbre Palais du Vatican et du Castel Sant'Angelo.

La Commission Formation a à cœur de redynamiser le tissu régional de la CNCGP et étudie pour 2027 une nouvelle formule axée sur des temps d'échange plus fréquents entre les adhérents et leurs élus.

Une refonte du catalogue de formations a également été mise en place pour l'édition 2026 afin d'offrir une vision plus compréhensible.

Commission Vie des régions

PRÉSIDENT | JEAN-PAUL FOUTEL
MEMBRES | JEAN-LUC ABERT
ROSANE COURTOIS-BOULOUX
RAPPORTEUR | ANNE-FRANCE AUSSÉDAT



La Commission Vie des régions a pour finalité principale le rapprochement de la CNCGP de l'ensemble de ses adhérents, quel que soit leur lieu d'activité. Elle s'appuie sur un maillage territorial de 16 régions placées sous la responsabilité de présidents de région, élus par leurs pairs. Favoriser les liens de proximité, soutenir les initiatives des présidents de région, veiller à la bonne information délivrée aux adhérents font partie des missions de la Commission.

Renouvellement des présidents de région

L'année 2025 a été marquée par les élections, du conseil d'administration d'une part et des présidents de région d'autre part. Ainsi, 19 présidents de région ont été élus lors du dernier trimestre 2025. Leur rôle est multiple. En premier lieu, ils sont au cœur du processus d'admission, en recevant tout nouveau candidat souhaitant rejoindre la Chambre pour s'assurer que l'adhérent potentiel répond bien à l'ADN de la CNCGP. Ils sont aussi moteurs dans le parcours de formation en organisant et animant les réunions régionales. Enfin, ils favorisent les échanges entre les adhérents de leurs régions, en organisant notamment des événements de type afterworks, et en les informant des actions engagées par la Chambre.

Les élections 2025 en quelques chiffres :

- 75 % des présidents de région sont nouvellement élus ;
- 1 région sur 2 a dû choisir entre plusieurs candidats ;
- 8 femmes ont été élues, contre 2 lors des précédentes élections ;

- 2 régions, compte tenu de leur volume d'adhérents, ont plusieurs présidents de région : Ile-de-France (3) et Auvergne Rhône-Alpes (2).

Des rencontres régulières

Le 15 janvier 2026, les présidents de région ont été reçus dans les locaux de la CNCGP pour un séminaire, occasion pour eux de rencontrer l'ensemble des permanents et certains administrateurs. Cette journée de travail a aussi permis de donner aux nouvelles recrues les outils nécessaires

pour accomplir leur mission et d'écouter leurs attentes et leurs suggestions.

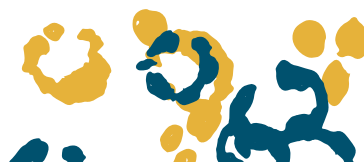
La Commission s'attache à organiser ce type de réunion au moins une fois par an et convie, par ailleurs, les présidents de région lors d'événements organisés par la CNCGP, afin de privilégier une cohésion entre eux.

Transmission de l'information aux adhérents : une priorité

Afin de communiquer aux membres de la CNCGP l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur métier, un support devenu incontournable est celui des "Actualités de la Chambre" présenté au cours des réunions régionales. Ce document argumenté est présenté par la commission aux présidents de région dans le cadre d'une visioconférence, en amont de leurs réunions. De cette manière, ils peuvent s'appropriier les informations et les restituer fidèlement. Le document est ensuite envoyé dans un communiqué à l'ensemble des adhérents de chaque région.



Les présidents de région en séminaire à Paris, le 15 janvier 2026.



Commission Innovation / Fintech

PRÉSIDENT | LUCAS SCOPELLITI
MEMBRES | MARION AUMEUNIER
THIBAUT VANHOUTTE
JONATHAN MARC
CHARLES DELAHAYE
RAPPORTEURS | JUSTINE POMARES
MAXENCE DEBLADIS
ELOÏSE LARGEAUD



Face à l'essor de l'Intelligence Artificielle (IA) et à l'augmentation des risques en cybersécurité, la Commission Innovation / Fintech renforce son engagement et intensifie ses actions, dans la continuité des travaux menés jusqu'à présent.

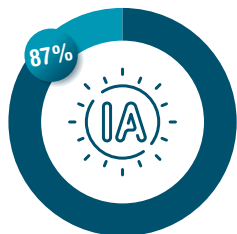
Think tank de la CNCGP, la Commission identifie les innovations clés pour la profession, les nouvelles pratiques sur la place et accompagne les adhérents de la Chambre dans leur transformation numérique, grâce à une veille permanente et à des rencontres régulières avec l'écosystème fintech.

Témoin de l'accélération technologique en 2025, la mission est claire : aider les cabinets à saisir les nouvelles opportunités d'efficacité et de productivité tout en restant vigilant sur les risques.

A cet effet, afin d'orienter ses actions et appréhender les pratiques sur la place, la Commission a lancé une vaste enquête auprès des adhérents de la Chambre, qui s'articule autour de deux piliers :

- **L'Intelligence Artificielle** : identifier les usages concrets et évaluer le potentiel de l'IA dans le conseil patrimonial ;
- **La cybersécurité et la protection des données** : diagnostiquer la maturité des cabinets face aux cybermenaces et recenser les dispositifs de protection existants.

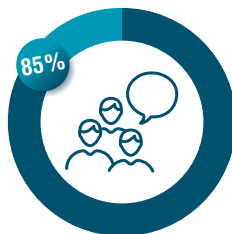
Cette enquête, conçue comme un véritable outil de veille stratégique, a pour but d'anticiper les demandes, identifier et sonder les besoins des adhérents, et ainsi proposer l'accompagnement le plus adapté sur ces thématiques majeures, aujourd'hui incontournables.



■ **87 %** utilisent des outils d'intelligence artificielle dans leur activité de CGP.



■ Plus de **70 %** l'utilisent plusieurs fois par semaine. À l'inverse, une minorité déclare un usage seulement occasionnel ou rare.



■ **85 %** estiment nécessaire d'être formés à l'IA.



■ Environ **70 %** privilégient un événement sous format webinar pour échanger sur ces sujets.



■ **74 %** indiquent avoir mis en place des pratiques et mesures de protection.

Si ces résultats dessinent précisément les axes d'accompagnement prioritaires, la mobilisation des adhérents rappelle à la Commission toute l'exigence et l'importance de la mission qui lui incombe. L'objectif reste de guider la profession

vers une maîtrise sereine de l'innovation, en transformant ces besoins identifiés en solutions concrètes pour les cabinets.

Commission Prévention des risques et contrôle-qualité

PRÉSIDENT | PATRICK LO SCHIAVO
MEMBRES | HÉLÈNE BARRAUD-OUSSET
ROSANE COURTOIS-BOULOUX
ALAIN ITENEY
RAPPORTEURS | CAROLINE CAPMAN
STÉPHANE LORRIOT



Prévention des risques

Le premier objectif de la Commission est d'accompagner les adhérents de la CNCGP sur tous les sujets liés à la conformité de l'activité de conseil en gestion de patrimoine.

A ce titre, elle a pour missions :

- L'analyse de la réglementation applicable à la profession et la mise à jour des outils pratiques et pédagogiques s'y rapportant, tel que le kit réglementaire ;
- La veille juridique et l'identification des nouveautés réglementaires liées à la profession ;
- Les préparations de réponses aux consultations publiques ou émanant des autorités de régulation/supervision françaises ou européennes.

La Commission poursuit son travail d'actualisation et d'enrichissement du kit réglementaire. Accessible dans l'espace adhérent du site internet de la CNCGP, sous la rubrique "Réglementation et contrôle", il aide les adhérents à exercer leur métier en conformité.

Le 21 novembre 2024, l'ACPR a publié de nouvelles recommandations en matière de devoir de conseil en assurance qui sont applicables depuis le 31 décembre 2025 (Recommandation 2014-R-03). La doctrine de l'ACPR a été intégrée dans trois notes d'information disponibles dans le kit réglementaire sous la rubrique Base documentaire / Intermédiation en assurance. Des conseils pratiques ont également été transmis dans l'éditorial de la e-letter du 8 janvier 2026.

Concernant les conseillers en investissements financiers (CIF), dans une décision du 15 septembre 2025, la commission des sanctions de l'AMF a reproché à une société de gestion l'absence de justification d'une amélioration du service rendu au client final en contrepartie du versement de commissions aux distributeurs de ses fonds.

Il appartient aux CIF de consigner les actions permettant cette amélioration de la qualité de service afin de pouvoir en justifier auprès du fournisseur et de l'autorité de supervision.

Pour accompagner ses adhérents, la CNCGP a rédigé une note d'information comprenant des conseils pratiques transmise dans la e-letter du 19 décembre 2025.

Enfin, le règlement européen sur les marchés de crypto-actifs (Markets in Crypto-Assets ou MiCA) est entré en vigueur le 30 décembre 2024 ; ses conséquences pour les CIF ont été détaillées dans une note d'information. A l'issue de la période transitoire, soit dès le 1^{er} juillet 2026, les CIF ne pourront plus ni fournir de conseils sur des crypto-actifs, ni recommander à un client de recourir aux services d'un prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA), à moins d'être eux-mêmes PSCA.

Enfin, au cours de l'année 2025, l'AMF a organisé, avec le concours des associations professionnelles, deux webinaires sur la réglementation destinés aux CIF. Particulièrement appréciés des adhérents, leurs rediffusions sont disponibles dans l'espace adhérents, sous la rubrique "Formation".

L'année 2025 a aussi été marquée par des consultations diverses de la part des régulateurs et des autorités de tutelle. Au niveau européen, la CNCGP intervient avec le Bipar, la fédération européenne des intermédiaires d'assurance, dont elle est membre. Le Bipar regroupe 48 associations dans 30 pays.

La CNCGP a poursuivi ses échanges avec des députés européens membres de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et avec la Direction générale du Trésor pour faire valoir ses positions concernant la stratégie d'investissement de détail (Retail Investment Strategy ou RIS) présentée par la Commission européenne dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux.

La CNCGP a également répondu à l'appel à contributions de l'ESMA sur la simplification du parcours des investisseurs, notamment concernant les exigences réglementaires de la directive MiFID II s'appliquant aux clients particuliers.



Au niveau national, la Chambre a répondu à une consultation de l'AMF relative à des propositions d'évolutions du Règlement Général et de la doctrine de l'AMF, ainsi que des procédures applicables aux associations professionnelles de CIF.

La CNCGP a également participé aux échanges organisés par l'ACPR avec les associations professionnelles agréées concernant le suivi des transferts d'adhérents entre associations.

Contrôle-qualité

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, la CNCGP a l'obligation de diligenter un contrôle-qualité sur le lieu d'exercice de chaque adhérent CIF au moins une fois tous les cinq ans. Ce contrôle-qualité a pour principal objectif d'accompagner la mise en conformité des adhérents.

Les contrôles sont focalisés sur deux thèmes primordiaux pour la protection des investisseurs :

- La motivation de l'adéquation des produits financiers et services d'investissement en fonction de la situation, des objectifs, de l'horizon d'investissement, des connaissances et expérience financières, de la tolérance au risque et la capacité à subir des pertes, des éventuelles préférences en matière de durabilité des clients ;
- Le contenu clair, exact et non trompeur des informations contractuelles et promotionnelles diffusées par le CIF, qu'il s'agisse d'informations rédigées par lui-même ou par un tiers.

Il est également apporté une attention particulière à l'application du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Afin d'uniformiser les pratiques des associations professionnelles de CIF et permettre la comparabilité des informations issues des contrôles, l'AMF impose le même mode opératoire consistant en l'application de grilles de contrôle types à 6 dossiers clients au moins, ce qui donne lieu à l'élaboration d'un rapport comprenant des propositions de mise en conformité.

Grâce à la mobilisation de la CNCGP et de son prestataire Finegan Advisory, 280 contrôles sur place ont été menés au cours de l'année 2025.

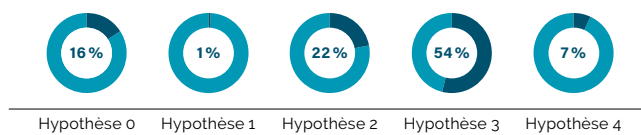
Par ailleurs, 272 contrôles qualité ont été finalisés, soit parce que le contrôle a été clos, aucune mise en conformité n'étant nécessaire, soit, dans le cas contraire, parce que le CIF s'est mis en conformité.

La conformité des CIF est évaluée ainsi par la Commission :

- **Hypothèse 0** : Aucune activité de conseil en investissements financiers ;
- **Hypothèse 1** : Absence de manquement ou quelques manquements mineurs ;
- **Hypothèse 2** : Plusieurs manquements mineurs nécessitant une mise en conformité ;
- **Hypothèse 3** : Un ou plusieurs manquements significatifs nécessitant un effort de mise en conformité ;
- **Hypothèse 4** : Manquements graves nécessitant un nouveau contrôle-qualité l'année suivante dont le coût est à la charge de l'adhérent. Ces adhérents suivent également une formation à la mise en œuvre du kit réglementaire.

En fonction de l'importance des constats formulés, et des risques encourus par les clients, la Commission Prévention des risques et contrôle-qualité peut également décider de saisir la Commission Contentieux et déontologie.

Le résultat des 280 contrôles réalisés en 2025 se répartit ainsi :



Cette répartition est globalement stable par rapport à 2024. Face à la complexité de ces sujets, la Chambre continue de sensibiliser ses adhérents aux enjeux de la conformité réglementaire et se félicite de la mobilisation des adhérents lors de leur contrôle-qualité.

Enfin, la CNCGP a initié en 2025 un appel à candidature concernant la prestation de contrôle sur place des CIF pour la mise en œuvre des programmes de contrôle 2026 et suivants.

Les six candidats ayant répondu à l'appel d'offre ont été auditionnés par la Commission Prévention des risques et contrôle qualité entre le 3 et le 12 novembre 2025. Le choix des candidats finalistes a été effectué lors du Comex du 2 décembre.

Le choix définitif de la société DELOITTE a été validé lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2025.

Commission Communication

PRÉSIDENTE | HÉLÈNE BARRAUD-OUSSET
MEMBRES | YVES MAZIN
MARION AUMEUNIER
TIFFANY OLLO
CHRISTOPHE ROCHE
RAPPORTEURS | ANNE-FRANCE AUSSEDAT
ANNE DE VILLOUTREYS



MidSommar du Patrimoine : congrès annuel de la CNCGP

La troisième édition du MidSommar du Patrimoine, organisée le 12 juin à la Maison de la Chimie et au Musée Rodin, a confirmé son succès en rassemblant 1 350 participants, dont 630 adhérents et 61 partenaires.

Cette journée a constitué un moment clé pour la vie de la CNCGP, avec l'Assemblée générale marquant un tournant institutionnel : l'élection d'un nouveau Conseil d'administration, désormais présidé par Yves Mazin. L'événement a été ponctué de temps forts : l'intervention remarquée de Thierry Breton, le Concours Jeunes Talents consacré à l'IA, et de riches échanges avec les partenaires, avant de se conclure par une soirée d'exception au Musée Rodin.

Présence digitale et réseaux sociaux

La CNCGP est présente sur les principaux réseaux sociaux, notamment X et Facebook, tout en accordant une attention particulière à LinkedIn, reconnu par la profession comme le réseau professionnel de référence. À fin décembre 2025, la page entreprise LinkedIn a franchi le seuil des 10 000 abonnés, avec 2 300 nouveaux abonnements sur l'année (source : LinkedIn),

témoignant d'une dynamique de croissance continue et de l'attractivité de ses prises de parole institutionnelles.

Parallèlement, le site internet de la CNCGP est régulièrement actualisé, notamment via l'extranet, afin de fournir aux adhérents l'ensemble des documents nécessaires. En 2025, il a enregistré 72 836 visites, pour une durée moyenne de 16 minutes (source : Matomo), soit une progression de 98 % par rapport à l'année précédente, reflétant la croissance soutenue du nombre d'adhérents et l'intérêt croissant pour les contenus proposés. Une nouvelle version du site est attendue en 2026.



Lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, un nouveau Conseil d'administration a été élu.



La soirée du MidSommar 2025 s'est déroulée au Musée Rodin à Paris.

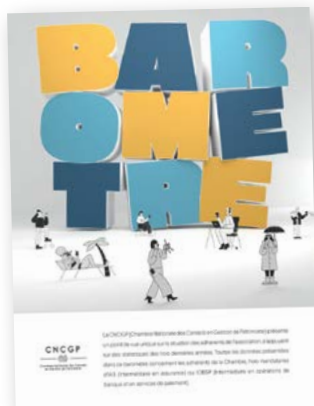
Des publications remarquées

Le rapport annuel : distribué lors de l'Assemblée générale à l'ensemble des adhérents et aux participants du MidSommar, ce précieux document présente dans le détail les actions et travaux réalisés par les différentes commissions de la Chambre.

Repères : magazine biannuel tiré à 5 500 exemplaires et envoyé à l'ensemble des adhérents et partenaires. Il est largement diffusé auprès



de la presse professionnelle, des étudiants en Master de gestion de patrimoine et également auprès des hautes instances et autorités de tutelle.



Le baromètre : un point de vue unique sur la situation des adhérents de la Chambre, s'appuyant sur des statistiques de trois années. Concept original et innovant, le baromètre a rencontré un vif succès, lors de sa première diffusion en 2024 puis en 2025, auprès des médias et de la profession tout entière.

Le pôle communication accompagne également tous les services de la CNCGP, en termes de réalisation, de suivi, de rédaction, de mise en page et de publication de documents, livrets, lettre réglementaire, etc.



La 6^{ème} édition du **Concours Jeunes Talents** sur le thème de l'éducation financière a donné lieu à la création d'une nouvelle campagne de communication auprès des étudiants en Master 1 et Master 2 de gestion de patrimoine, avec un nouveau visuel.



Rayonnement médiatique et engagements professionnels

En 2025, la CNCGP a consolidé son rayonnement médiatique à travers la publication de 200 articles dans la presse spécialisée, dans le cadre de partenariats éditoriaux à titre gracieux, notamment autour du MidSommar du Patrimoine. Ces prises de parole ont permis d'aborder les grands enjeux de la profession, avec un éclairage particulier sur l'installation de la nouvelle gouvernance issue de l'élection du nouveau président.

Parallèlement, la CNCGP a renforcé sa présence lors des principaux événements professionnels de la place (Patrimonia, Journées du Courtage, Cercles de l'Agefi, Horizon Patrimoine, Investir Day, etc.) avec 20 événements en 2025, contre 14 en 2024. Le président et les administrateurs y sont intervenus à l'occasion de tables rondes et conférences, affirmant le rôle institutionnel de la CNCGP au cœur des débats de la profession.

Une information de qualité transmise aux adhérents

Une attention particulière est portée à la communication vis-à-vis des adhérents. Ils sont tenus informés à un rythme hebdomadaire, via des communiqués (16 en 2025) et une e-letter (35 en 2025), de toutes les nouveautés en termes de réglementation, des événements professionnels, des actions du Conseil d'administration et des commissions, etc. S'ajoutent à ces envois les communiqués sur les réunions régionales, les universités et les "Actualités de la Chambre".



Commission Contentieux et déontologie

PRÉSIDENT | GRÉGOIRE BOURGEOIS
MEMBRES | MARION AUMEUNIER
GUILLAUME EVRAD
RAPPORTEURS | STÉPHANE LORRIOT
NOLWENN RISSEL
CYPRIEN SONET



Les attributions de la Commission Contentieux et déontologie sont :

- Les conciliations en cas de conflit entre adhérents ;
- L'instruction des dossiers susceptibles de relever de la Commission de discipline.

La conciliation

La Commission Contentieux et déontologie a été saisie de trois litiges opposant des adhérents de la CNCGP. Elle a organisé une conciliation entre deux cabinets dont les dénominations sociales étaient très proches.

Le Conseil d'administration de la CNCGP a décidé que la Commission Contentieux et déontologie ne mènerait plus de missions de conciliation entre adhérents car cette activité mobilise élus et permanents de façon importante sans aboutir, dans la plupart des cas, à un accord entre les parties. La CNCGP invite donc ses adhérents à recourir à la médiation du CMAP.

La discipline

La Commission Contentieux et déontologie est chargée de l'instruction et de la poursuite des affaires disciplinaires portées à sa connaissance. Elle a vocation à traiter des affaires liées au non-respect des statuts de la Chambre, du règlement intérieur, du Code de déontologie et de bonne conduite, et de la réglementation applicable au conseil en investissements financiers.

À l'issue de son instruction, la Commission peut prononcer des mises en garde ou des rappels à l'ordre avant Commission de discipline ; elle peut également saisir la Commission de discipline.

En 2025, la Commission a instruit de nombreux dossiers :

- 28 adhérents qui n'ont pas satisfait à leur obligation de formation continue CIF ont fait l'objet d'un rappel à l'ordre. Il est rappelé qu'après deux mesures incitatives, la Commission de discipline est saisie.
- 21 adhérents ont fait l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une mise en garde suite à leur contrôle qualité pour manquement au Code de déontologie et de bonne conduite et

à la réglementation applicable au conseil en investissements financiers.

- 9 dossiers concernaient des différends entre des cabinets et leurs clients. Cependant, depuis les évolutions réglementaires relatives au droit à la médiation, entrées en application le 1^{er} janvier 2016, la Commission n'intervient plus sur le fond du litige et les clients sont orientés vers le médiateur compétent.

Il est à ce titre rappelé aux adhérents que la désignation d'un médiateur de la consommation est obligatoire pour les activités d'intermédiation en assurance, d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement et d'agent immobilier.

La Commission de discipline est, elle, en mesure de prononcer les sanctions disciplinaires suivantes : avertissement, blâme ou exclusion de la CNCGP, qui peuvent être accompagnées d'une interdiction de faire partie du Conseil d'administration de l'association et/ou d'une publicité de la sanction.

La Commission est présidée par une personnalité indépendante, M. Philippe POIGET, ancien délégué général de la Fédération française de l'assurance (FFA) et ancien président de l'Organisme du registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS).

La Commission de discipline a prononcé en 2025 :

- 18 exclusions pour défaut de renouvellement de l'adhésion ;
- 18 exclusions pour défaut d'immatriculation à l'ORIAS ;
- 2 exclusions pour ne pas avoir donné suite à une demande de vérification ;
- 2 avertissements pour des manquements à la réglementation et à la déontologie de l'activité de conseil en investissements financiers.

Le nécessaire respect de la confidentialité des affaires traitées ne permet pas de faire un rapport d'activité exhaustif des dossiers portés en Commission de discipline. Néanmoins, nous rappelons aux adhérents l'obligation de la CNCGP d'informer l'AMF de toute sanction disciplinaire prononcée par celle-ci.

Commission Partenariats

PRÉSIDENT | JEAN-LUC ABERT
MEMBRES | THOMAS D'HAUTEVILLE
LUCAS SCOPELLITI
THIBAUT VANHOUTTE
HOTMAN ACHAB
RAPPORTEURS | ELOÏSE LARGEAUD
JUSTINE POMARES



L'objectif de la Commission Partenariats est de développer des partenariats, soit à la demande de fournisseurs de solutions destinées aux adhérents, soit pour assurer la stabilité de partenariats existants.

Les candidatures sont officialisées par la signature d'une charte, disponible sur le site de la CNCGP, qui définit les principes communs en matière de déontologie, d'éthique et de professionnalisme, ainsi que par la fourniture de dix lettres de recommandation émises par les adhérents de la CNCGP. Il est essentiel pour la Commission de ne retenir que des partenaires reconnus et validés par nos adhérents. La Commission Partenariats s'est réunie à plusieurs reprises en 2025 afin de valider les demandes et de rappeler les critères d'acceptation. Il a été décidé que les fournisseurs proposant des investissements en cryptomonnaies ne seraient pas acceptés.

Au cours de l'année 2025, la CNCGP a intégré quinze nouveaux partenaires : ALTITUDE INVESTMENT SOLUTIONS, BNP PARIBAS REIM, ARKEA AM, WENOVA, NEXO CAPITAL, EIFFEL INVESTMENT GROUP, LBO FRANCE, BALESTRA, AYDO, LOMBARD ODIER IM, REMAKE AM, WENIMMO, TELAMON, EXANE AM et MNK PARTNERS.

Les candidatures validées sont limitées aux partenaires dont la clientèle CGP constitue un vecteur essentiel de développement et dont l'activité est cohérente avec les garanties de la RCP groupe négociée par la CNCGP.

Au 31 décembre 2025, la CNCGP comptait 137 partenaires. Leur suivi et l'information sur les actualités de la CNCGP sont assurés via notre site internet, où chaque partenaire figure dans la liste officielle. Cette page permet de présenter la société et ses produits, ainsi que d'indiquer les contacts dédiés, facilitant ainsi la prise de contact directe par les adhérents.

La Commission Partenariats exerce également une fonction transversale avec la Commission Formation, notamment pour la promotion des événements annuels de la Chambre, des universités et des réunions régionales.

Comité de régulation

Le Comité de régulation a pour objectif de faciliter l'exercice professionnel des adhérents de la CNCGP dans leurs relations avec les partenaires.

Lorsqu'un adhérent rencontre un point de blocage avec un fournisseur signataire de la charte de partenariat, il est invité à transmettre l'ensemble des échanges afin que le Comité puisse évaluer la pertinence de son intervention.

En 2025, le Comité de régulation a joué un rôle clé en facilitant la résolution de différends, intervenant auprès de six partenaires pour aider à résoudre les situations signalées par des membres de la Chambre.



Échanges entre partenaires et adhérents lors du MidSommar 2025 à la Maison de la Chimie, à Paris.

**Au 31 décembre 2025,
la CNCGP comptait 137 partenaires.**



Commission Responsabilité Civile Professionnelle

PRÉSIDENT | GRÉGOIRE BOURGEOIS
MEMBRES | VINCENT COUROYER
GUILLAUME EVRAD
RAPPORTEURS | ZÉNAÏDA DA SILVA
STÉPHANE LORRIOT



La Commission Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) négocie les termes des contrats groupe d'assurance en RCP de la CNCGP. Elle apporte l'éclairage professionnel dans le traitement des dossiers de sinistre, s'assure de leur bonne gestion et de la préservation des intérêts des adhérents.

Médiation de la consommation

Les adhérents doivent obligatoirement désigner un médiateur de la consommation pour leurs activités d'intermédiation en assurance, d'IOBSP ou de transactions immobilières.

En 2025, la CNCGP a négocié avec le CMAP une nouvelle convention de médiation cadre. Les adhérents ont accès sans démarche aux services du médiateur et la CNCGP prend désormais à sa charge le droit d'entrée lié à cette convention. Les adhérents conservent la liberté de choisir un autre médiateur de la consommation, mais dans ce cas les formalités d'adhésion et l'intégralité du coût de la médiation sont à leur charge.

La couverture RCP des CGP-CIF

Elle s'articule autour de trois contrats :

- Un contrat groupe « 1^{ère} ligne », obligatoire pour garantir les adhérents dans l'exercice de leur activité plurielle de CGP et qui intègre une protection juridique et une assistance/défense en cas de contrôle de l'AMF ou de l'ACPR ;
- Un contrat « 2^{ème} ligne » facultatif qui permet d'augmenter les plafonds de garanties avec trois options distinctes ;
- Un contrat groupe « jeune installé » qui offre des garanties adaptées et des primes minorées aux adhérents pendant les trois premières années de leur installation.

Les niveaux de garantie des contrats 1^{ère} et 2^{ème} ligne

Garanties contrat 1^{ère} ligne par sinistre et par année d'assurance

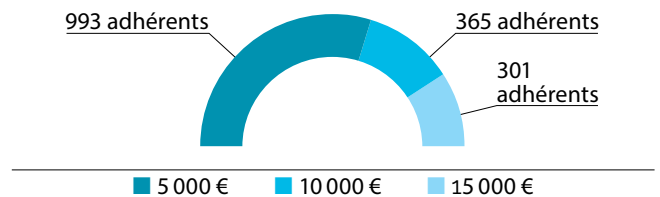
CGP, CIF, IOBSP, transaction immobilière sans maniement/détention de fonds, démarchage, CJA et activités annexes	3 200 000 €
COA sans encaissement de fonds de tiers	3 500 000 €

Garanties supplémentaires contrat 2^{ème} ligne par sinistre et par année d'assurance

Option 1	2 500 000 €
Option 2	4 000 000 €
Option 3	8 000 000 €

Une limite de garantie générale est appliquée pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN : 2 000 000 € par sinistre et par an.

Les options de franchise retenues en 2025

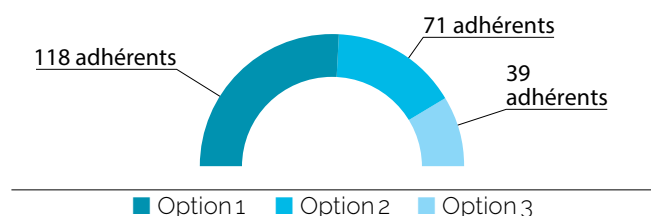




Les options de garanties supplémentaires du contrat 2^{ème} ligne retenues en 2025

Au 31 décembre 2025, 228 adhérents sont couverts par le contrat RCP 2^{ème} ligne.

Leur répartition selon les options est la suivante :

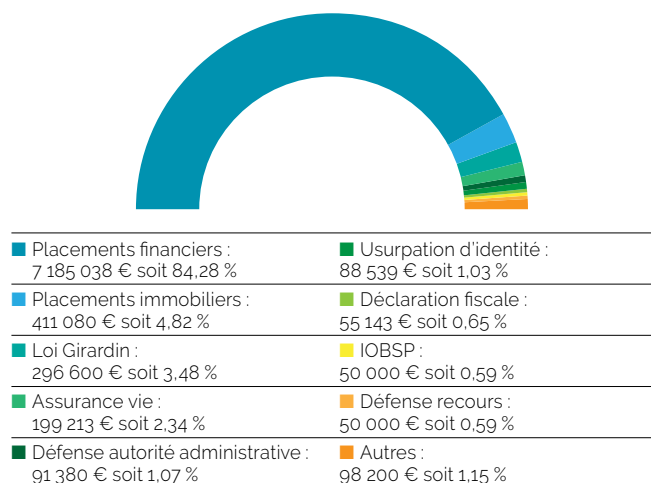


La sinistralité 2025 des contrats groupe CGP-CIF

En 2025, 358 sinistres ont été ouverts dont 7 à titre conservatoire, 246 font l'objet d'un règlement amiable et 105 d'un règlement judiciaire.

Le montant total des préjudices déclarés en 2025 est évalué à 8 525 193 €.

Répartition des sinistres par rapport à l'évaluation du montant total des préjudices déclarés



La sinistralité en nette hausse par rapport à 2024 a conduit à de nouvelles négociations avec les MMA et à la recherche d'un nouvel assureur. A compter de 2026, Zurich interviendra également au contrat pour partager les risques avec les MMA. Des mesures d'urgence pour rétablir l'équilibre financier du contrat ont dû également être prises, comme une majoration de prime pour les adhérents dont le rapport sinistres sur primes est particulièrement dégradé, la suppression de la limitation à deux franchises en cas de sinistres sériels et une simplification de la gestion des appels de cotisation.

La couverture RCP des courtiers

Les courtiers en assurance et les courtiers en opérations de banque et en services de paiement sont couverts par un contrat groupe d'assurance RCP spécialement adapté.

Cette police a des spécificités par rapport au contrat groupe des CGP-CIF :

- La protection juridique est facultative (75 € par an) ;
- Les courtiers en assurance disposent d'une garantie financière s'ils ont un mandat d'encaissement de l'assureur.

BDJ propose également un contrat pour les mandataires. Il est rappelé que l'assurance RCP est facultative pour les mandataires d'intermédiaire en assurance et les mandataires d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, et obligatoire pour les démarcheurs bancaires ou financiers et les agents commerciaux immobiliers.

Assurance facultative en matière de cyber-risques

La CNCGP propose, en partenariat avec le courtier BDJ, une offre d'assurance cyber adaptée à ses adhérents.

Cette assurance facultative, adaptée aux besoins des conseillers financiers et des intermédiaires, couvre une gamme complète de risques cyber, notamment grâce à une Hotline accessible 24h/24 et 7j/7, une équipe d'experts dédiée et des couvertures adaptées.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'espace adhérent CNCGP, rubrique "Assurance / Médiation" puis "Assurance cyber-risques".

Commission Durabilité

PRÉSIDENTE | VIRGINIE TRICOIT
MEMBRES | HORTENSE DUCY
TIFFANY OLLO
PHILIPPE PINAR
RAPPORTEUR | JOHANN JONFAL



La Commission Durabilité poursuit sa mission d'accompagnement des adhérents dans l'adoption de pratiques plus durables au sein de leurs cabinets, ainsi que dans la compréhension et l'application des obligations en matière de finance durable.

Engagement actionnarial

Les adhérents ont pu assister à un webinar sur le thème « Engagement actionnarial : quel intérêt pour les CGP » le 1^{er} avril, animé par François Humbert, membre du comité d'orientation de Climate Action 100+ et Lead Engagement Manager chez Generali AM.

Le webinar est disponible en replay sur l'espace adhérent dans l'onglet Formation, sous-onglet Visioconférences.

Projets 2026

La Commission Durabilité souhaite réduire l'impact écologique des événements et étudie les solutions de compensation carbone des Universités et du Campus.

Un webinar sur l'investissement dans les fonds de défense et d'armement est également en préparation pour sensibiliser les adhérents à la place de ces investissements au sein des fonds ESG.

Commission Vie des cabinets

PRÉSIDENT | VINCENT COUROYER
MEMBRES | GUILLAUME EVRAD
THIBAUT D'HAUTEVILLE
VIRGINIE TRICOIT
RAPPORTEUR | ELOÏSE LARGEAUD



La Commission Vie des cabinets a pour mission de faciliter l'exercice professionnel des adhérents, en identifiant leurs besoins et en proposant des solutions adaptées.

Elle travaille en lien avec d'autres commissions (Innovation / Fintech, Prévention des risques / Contrôle qualité) et accompagne les cabinets sur des sujets clés : accès à la profession, ressources humaines et sécurisation de l'activité.

Elle enrichit ses services, notamment en matière d'intelligence artificielle et d'accompagnement des jeunes, avec la révision du kit « jeunes installés ».

Par ailleurs, la Commission évolue et réfléchit activement à la mise en œuvre d'un conseil des jeunes. Cette instance permettra de recueillir les retours des nouveaux adhérents, de valoriser leur rôle dans l'évolution de la profession et de partager les bonnes pratiques pour faciliter leurs débuts.



Commission Interprofessionnalité

PRÉSIDENT | CHRISTOPHE ROCHE
MEMBRE | LUCAS SCOPELLITI
RAPPORTEUR | SALI OUMOUL



L'interprofessionnalité est depuis longtemps au cœur de la pratique du conseiller en gestion de patrimoine, notamment à travers les relations avec les notaires, avocats et experts-comptables. Toutefois, dans un environnement fiscal, juridique et économique toujours plus complexe, ces collaborations ne peuvent plus relever d'initiatives ponctuelles. Elles doivent désormais s'inscrire dans une démarche structurée afin d'apporter aux clients des réponses globales, lisibles et cohérentes.

Le CGP occupe une place centrale dans cette dynamique. Consciente de cet enjeu, la CNCGP, dans le cadre de sa nouvelle gouvernance, a souhaité encourager le développement d'une véritable culture interprofessionnelle, fondée sur la clarification des rôles, la fluidité des échanges et la confiance entre les professions.

C'est dans cette perspective qu'a été créée la Commission Interprofessionnalité. Une commission de lancement, réunissant l'ensemble des parties prenantes de la Chambre, s'est tenue le 12 novembre 2025 en présence d'Yves Mazin, président de la CNCGP, afin de définir les premiers axes de travail.

Les travaux de la Commission s'articulent autour de deux priorités : accompagner les adhérents dans leurs projets de collaboration interprofessionnelle, notamment grâce à des outils opérationnels et renforcer les relations institutionnelles avec les professions du chiffre et du droit, afin de favoriser une reconnaissance mutuelle et des synergies durables au service des clients.

Séminaire des administrateurs et permanents de la CNCGP

Dès son élection, le nouveau président de la CNCGP a souhaité proposer à l'ensemble des administrateurs et des permanents un séminaire.

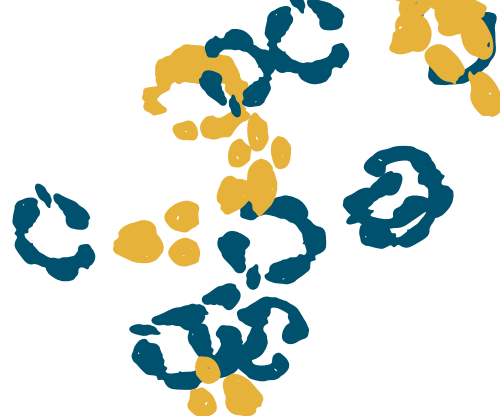
L'objectif de ces deux jours de juillet 2025 était clair : se connaître, partager une ambition commune et travailler en transversalité. Présentations, réflexions collectives et ateliers de travail se sont succédé pour bâtir une véritable

feuille de route, structurée autour de trois grandes priorités :

- Soutenir nos adhérents au quotidien, avec un accompagnement à 360° ;
- Renforcer la qualité des services apportés par la CNCGP ;
- Structurer une véritable direction des affaires publiques.



Conformité Contrôle interne



VANESSA GOURLAIN



La mission du pôle conformité et contrôle interne de la CNCGP est de s'assurer de la mise en œuvre de la réglementation par l'association, du suivi et de l'efficacité des procédures internes en liaison avec leur déclinaison dans les SI (systèmes d'information).

Un double agrément au cœur de nos responsabilités

Depuis 2022, la CNCGP bénéficie d'un double agrément : agrément par l'AMF en qualité d'association représentative de Conseillers en Investissements Financiers (CIF) et agrément par l'ACPR en qualité d'association d'intermédiaires en assurance (IAS) et d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP).

En cette qualité, la CNCGP est engagée dans le respect de règles de bonne gouvernance (gestion des conflits d'intérêts, transparence des rémunérations) et de secret professionnel, ainsi que dans la mise en œuvre de procédures d'adhésion, de retrait de l'adhésion et de suivi des adhérents CIF, IAS et/ou IOBSP (contrôle, vérification, formation, discipline).

Chaque année, la CNCGP remet un rapport d'activité aux autorités de tutelle afin de rendre compte de son activité et de restituer les données relatives à ses adhérents, leurs activités, leur formation continue, les contrôles CIF et les vérifications IAS/IOBSP menés ainsi que les mesures administratives et disciplinaires prononcées.

Innovation et sécurisation des pratiques

La CNCGP poursuit son engagement en faveur d'un haut niveau de professionnalisme en s'appuyant sur son expertise pour assurer un suivi rigoureux et un accompagnement de qualité de ses adhérents. Elle modernise en continu ses systèmes d'information afin de simplifier les démarches, d'optimiser la gestion des dossiers par les équipes permanentes et de poursuivre la dématérialisation des procédures de vérification et de contrôle, dans un objectif d'efficacité et de traçabilité accrue.

Parallèlement, la CNCGP renforce son dispositif de contrôle interne pour sécuriser ses processus et garantir la fiabilité de ses opérations.

D

J

F

M

A

M

J

J

A

S

O

N

Décembre à février

Renouvellement de l'adhésion IAS / IOBSP CNCGP et collecte annuelle des données.
Renouvellement de l'immatriculation Orias.

Avril à juin

Déclaration FRACIF pour l'AMF.

Juin à septembre

Déclaration des données de chiffre d'affaires à la CNCGP.

Juin

Participation et vote à l'Assemblée générale de la CNCGP.

Tout au long de l'année

Suivi de la formation continue et déclaration des formations validées hors parcours CNCGP.
Déclaration de changements et évolutions liées à votre structure (ex : changements de dénomination sociale, siège social, forme juridique, gouvernance, programme d'activité, mouvements de personnel, etc.)

Tous les 5 ans

CIF. Contrôle-qualité.
IAS et IOBSP. Vérification.

Pour en savoir plus sur vos obligations, nous vous invitons à consulter le règlement intérieur de la CNCGP sur votre espace adhérent (rubrique L'Association).

Vérifications

LUCIE COUVEIGNES
PAULE-AMÉLIE AKENDENGUE
AFI KADZA
MARGUERITE MOUELLE-KOULA



Dans le cadre de la réforme du courtage entrée en vigueur en 2022, la CNCGP a engagé une démarche structurante visant à renforcer son dispositif de conformité et de supervision. A ce titre, un pôle dédié à la vérification des conditions d'accès et d'exercice de la profession a été créé en novembre 2023.

Ce pôle, composé de quatre collaboratrices, a pour mission de :

- assurer le renouvellement annuel des intermédiaires en assurance ainsi que des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement ;
- réaliser leur vérification quinquennale ;
- superviser la collecte des données destinées à l'ACPR.

Renouvellement IAS/IOBSP

Le renouvellement d'adhésion des IAS et/ou IOBSP, auprès de la CNCGP, est formalisé par la déclaration annuelle IAS et/ou IOBSP obligatoire.

A défaut, la CNCGP est dans l'obligation de saisir la Commission Contentieux et déontologie et d'en informer l'Orias.

La Chambre a opté pour une période identique aux dates de renouvellement des immatriculations Orias (de mi-décembre au dernier jour de février).

En 2026, 3 947 adhérents IAS et/ou IOBSP ont effectué leur déclaration annuelle (contre 3 508 en 2025).

- 3 870 IAS ont confirmé le renouvellement de leur adhésion auprès de la CNCGP, parmi eux 2 333 courtiers et 1 588 mandataires d'intermédiaires. A noter que 51 intermédiaires en assurance cumulent les statuts de courtier et de mandataire ;
- 1 239 IOBSP ont confirmé le renouvellement de leur adhésion auprès de la CNCGP, dont 1 043 courtiers et 297 mandataires d'intermédiaires. Comme pour les IAS, un certain nombre d'IOBSP cumule les deux catégories, à savoir 101.

Vérifications IAS/IOBSP 2025

La vérification quinquennale permet de vérifier les conditions d'accès ainsi que les conditions d'exercice à la profession d'IAS et/ou IOBSP.

Cela consiste à vérifier :

- Le respect des conditions d'honorabilité de l'adhérent et de son personnel dédié ;
- La capacité professionnelle de l'adhérent et de son personnel dédié ;
- La souscription d'une Responsabilité civile professionnelle, et le cas échéant d'une Garantie financière ;
- Le respect de l'obligation de formation annuelle continue de l'adhérent et de son personnel dédié ;
- La souscription d'une convention de médiation par l'adhérent.

Le pôle Vérifications a initié 573 demandes de vérification sur l'année 2025.

- 195 dossiers* de vérification ont été clôturés validés conformes ;
- 34 dossiers* de vérification ont été clôturés après démission des structures concernées (motifs : fusion, dissolution, etc.) ;
- 187 dossiers* de vérification ont été clôturés après demande de remédiation effectuée (il s'agit d'une mise en conformité relative à une obligation réglementaire). A noter que 175 remédiations* ont été relatives à un défaut de convention de médiation et 12 remédiations* ont concerné la capacité professionnelle.
- 83 dossiers* de vérification ont été clôturés après que les suivis de recommandation aient été effectués pour un défaut de formation annuelle continue sur l'année N-1 ;
- 23 suivis de recommandation* sont en cours pour un défaut de formation annuelle continue sur l'année N-1 ;
- 50 dossiers* sont en attente de pièces justificatives complémentaires ;
- 1 dossier* est en suspension de vérification pour motif « impérieux ».

* Chiffres indiqués à l'heure de la mise sous presse.



Médailles du concours Jeunes Talents.



Médaille d'or : équipe de l'Université Aix-Marseille.



Médaille d'argent : équipe de l'IUP Finance - Nancy.



Médaille de bronze : équipe de l'IAE Paris-Est.



Remise des médailles à l'équipe lauréate.



Les lauréats réunis sur scène le jour de l'Assemblée générale, le 12 juin 2025.

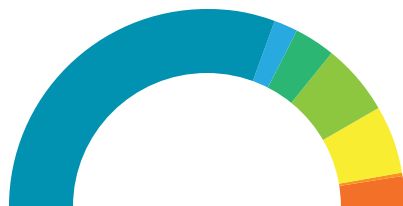
The background of the page is white, decorated with numerous abstract, organic shapes in two colors: a vibrant yellow and a deep teal blue. These shapes are scattered across the entire page, some appearing as clusters of small dots and others as larger, more complex, swirling forms. The overall effect is a modern, artistic, and textured backdrop.

RAPPORT FINANCIER

Rapport financier

Produits

(en euros)



	2025	2024
Cotisations	3 383 065	3 040 799
Frais de dossiers	223 922	176 080
Partenariats et Evénements	363 850	247 867
Prestations et ventes diverses	624 532	400 950
Mise à disposition personnel	636 920	636 525
Reprise de provisions	5 331	63 885
Autres Produits	8 272	11 719
Produits financiers	264 014	258 573
Total	5 509 906	4 836 397

L'exercice 2025 confirme la solidité du modèle économique de la CNCGP. Les cotisations, principale source de financement de la Chambre, ont progressé de 11,3 % pour atteindre 3 383 K€, prolongeant ainsi une dynamique engagée de longue date. Les frais de dossier ont connu une reprise marquée à 224 K€, en hausse de 27,2 %, ce qui traduit une poursuite d'intérêt pour l'adhésion à la Chambre.

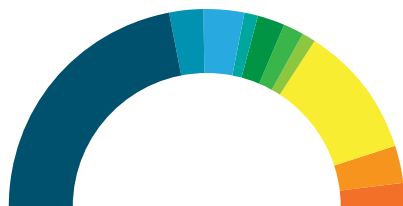
Les revenus issus des partenariats et événements ont franchi un cap significatif à 364 K€ (+47 %), confirmant la volonté toujours plus forte d'accompagner la Chambre dans la l'organisation de ses événements tout au long de l'année. Par ailleurs, les prestations et ventes diverses ont affiché une progression remarquable de 56 %, pour s'établir à 625 K€, portée par l'engagement croissant des partenaires autour du MidSommar du Patrimoine.

La facturation de mise à disposition de personnel au profit de la filiale de formation s'est établie à 637 K€, en légère croissance, témoignant de l'intégration toujours plus étroite entre les entités du groupe.

Du côté des charges, la masse salariale s'établit à 2 340 K€, en progression de 26,5 %, reflet direct des recrutements réalisés pour accompagner l'expansion des activités. Cette évolution, bien qu'importante, reste proportionnée à la croissance des produits.

Charges

(en euros)



	2025	2024
Frais de personnel	2 340 411	1 849 806
Loyers et charges	317 777	373 110
Maintenance informatique	328 992	246 162
Audits et contrôles CIF	118 656	338 004
Frais de déplacement	240 678	190 191
Rémunération président et vice-présidents	191 976	158 400
Honoraires	120 459	241 489
Communications, Congrès et Assemblée générale	1 158 579	890 455
Autres charges	308 667	348 600
Dotations aux amortissements	194 165	62 185
Charges Exceptionnelles	0	8 513
Impôt société	-20 874	-27 099
Résultat de l'exercice	210 420	156 581
Total	5 509 906	4 836 398

Les loyers et charges locatives se sont repliés de 14,8 % à 318 K€, après l'effet exceptionnel du déménagement en 2024. Les investissements en systèmes d'information se sont poursuivis, portant la maintenance informatique à 329 K€ (+33,6 %). Le budget consacré à la communication, aux congrès et à l'Assemblée générale a atteint 1 159 K€, en nette progression, à la mesure des ambitions événementielles de la Chambre.

Les produits financiers se sont maintenus à un niveau soutenu avec 264 K€ de produits financiers, reflétant les performances renouvelées de la filiale formation et contribuant à asseoir la robustesse de la position financière de l'association.

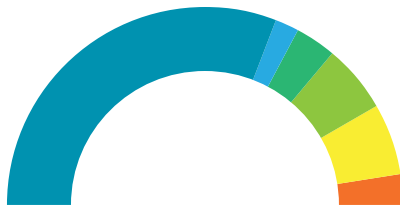
Au final, l'exercice 2025 se solde par un excédent de 210 K€, représentant près de 4 % des recettes totales. Ce résultat positif, obtenu dans un contexte de forte croissance des charges structurelles, atteste de la capacité de la Chambre à conjuguer développement et maîtrise de ses équilibres financiers.



Présentation du budget 2026

Produits

(en euros)



Cotisations	3 619 880
Frais de dossiers	237 357
Partenariats et Evènements	382 043
Prestations et ventes diverses	655 759
Mise à disposition personnel	668 766
Reprise de provisions	5 598
Autres Produits	8 686
Produits financiers	277 215
Total	5 855 302

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité de la trajectoire engagée, avec des produits totaux projetés à 5 855 K€ (+6 % vs réalisé 2025). Il marque une étape de consolidation : après plusieurs années de transformation - recrutements, déménagement, développement événementiel - la Chambre entre dans une phase de pleine exploitation de ses capacités.

Les cotisations restent le socle avec 3 620 K€ budgétés (+7 %), prolongeant une dynamique régulière et solide depuis 2023. Les partenariats (382 K€) et les prestations de services (656 K€) constituent des relais de croissance dont le potentiel reste supérieur aux hypothèses retenues.

La progression de la masse salariale, budgétée à 2 598 K€, s'inscrit dans une logique de professionnalisation assumée et nécessaire. La CNCGP a choisi de se doter des ressources humaines à la hauteur de ses ambitions : accompagner la croissance du nombre d'adhérents, renforcer la qualité des services rendus, développer son rayonnement auprès des pouvoirs publics et des acteurs de la Place. Cette structuration est le reflet direct de l'expansion de la Chambre et de son installation dans la durée comme interlocuteur de référence de la gestion de patrimoine indépendante. Elle précède et conditionne les revenus futurs, davantage qu'elle ne les suit.

Charges

(en euros)



Frais de personnel	2 597 856
Loyers et charges	349 555
Maintenance informatique	361 891
Audits et contrôles CIF	365 044
Frais de déplacement	259 932
Rémunération président et vice-présidents	201 575
Honoraires	130 096
Communications, Congrès et Assemblée générale	880 520
Autres charges	324 100
Dotations aux amortissements	203 873
Impôt société	-21 918
Résultat de l'exercice	202 777
Total	5 855 302

Le budget communication et événements est ramené à 881 K€ (-24 %), normalisation après le pic de 2025, tout en restant à un niveau cohérent avec les exigences de visibilité de la Chambre. Les dotations aux amortissements se stabilisent à 204 K€, confirmant que le cycle d'investissement immobilier et informatique arrive à maturité.

Le résultat prévisionnel s'établit à 203 K€, niveau mesuré et délibéré, traduisant une gestion rigoureuse au service du développement de l'association plutôt qu'une logique d'accumulation.

En synthèse, le budget 2026 est celui d'une organisation qui investit dans sa durée. La montée en charge des coûts de structure est le prix d'une ambition cohérente avec la place que la CNCGP entend occuper durablement dans le paysage de la gestion de patrimoine.



Document réalisé par le service Communication de la CNCGP
Conception et réalisation du rapport annuel : Les écrans de papier
Conception et réalisation du baromètre : laika-design.fr

**Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine**

15, place du Général Catroux - 75017 Paris
01 42 56 76 50

info@cncgp.fr
cncgp.fr

 [linkedin.com/company/cncgp](https://www.linkedin.com/company/cncgp)

 @ChambreNCGP